



Standard Adresse

Table des matières

Table des matières

Fiche analytique	5
Préface.....	6
Historique et suivi du document	6
Participation à l'écriture :.....	6
Acronymes et abréviation.....	6
1. Présentation du document.....	7
1.1 Objectif et raison d'être du standard	7
1.2 A qui s'adresse ce document ?	7
1.3 Références réglementaires et normatives.....	7
1.4 Guides de référence	8
1.5 Ressources complémentaires.....	8
2 Concepts généraux	8
2.1 Périmètre d'application	8
2.2 Les acteurs et rôles concernés	9
2.2.1 Production de l'adresse BAN	9
2.2.2 Usages de l'adresse	9
3 Concepts de l'adresse.....	10
3.1 Définition des concepts génériques de l'adresse	10
3.1.1 Adresse	10
3.1.2 Objet Adressable	11
3.1.3 Composants d'adresse	11
3.1.4 Voie	11
3.1.5 Lieudit ou Lieu-dit	12
3.2 Définition des composants d'une Adresse	12
3.2.1 Vue générale des composants d'adresse	12
3.2.2 Création de l'adresse contexte national (Périmètre BAN)	12
3.2.3 Commune.....	13
3.2.4 Commune Historique	13
3.2.5 Code Postal.....	13
3.2.6 Numéro.....	14
3.2.7 Toponyme	14
3.2.8 Adresse complémentaire	14
3.2.9 Adresse détaillée	15
3.3 Suivi des évolutions des adresses et des toponymes	15
3.4 Evolution des communes.....	16
3.5 Longueur des littéraux et représentation compressée des adresses.....	16
3.6 Type de positions.....	17
4 Contenu et structure de la donnée	19
4.1 Modèle conceptuel de données	19
4.2 Catalogue d'objets	21
4.2.1 Adresse	21

4.2.2	Classe Commune	24
4.2.3	Classe Commune Historique	26
4.2.4	Classe ZonePostale.....	27
4.2.5	Classe Toponyme.....	28
4.2.6	Classe ToponymePrincipal	28
4.2.7	Classe ToponymeComplementaire.....	32
4.2.8	Classe Numero.....	36
4.2.9	Classe AdresseComplementaire.....	37
4.2.10	Classe AdresseDetaillee.....	38
4.3	Description des types énumérés.....	39
5	Système de référence	41
5.1	Système de coordonnées	41
5.2	Système de référence temporel.....	43
6	Qualité.....	43
6.1	Périmètre d'application	43
6.2	Cohérence logique.....	43
6.3	Exhaustivité et complétude	44
6.4	Actualité.....	44
6.5	Précision thématique	44
6.6	Précision géométrique	45
7	Métadonnées	45
7.1	Généralités	45
7.2	Champs de métadonnées.....	45
Annexe A - Illustrations des concepts et exemples.....		47
A.1	Nommage des voies	47
A.2	Numérotation	48
A.3	Numérotation d'un Lieu-dit.....	49
A.4	Usage d'un toponyme complémentaire.....	49
A.5	Exemples d'adresses les plus courantes	50
A.6	Communes historiques	51
A.7	Adresses en frontière de commune	52
A.8	Adresses de Bâtiments	52
A.9	Adresses de Locaux	52
A.10	Centre commercial	53
A.11	Adresse de mobiliers urbains	53
A.12	Adresse de parking	53
A.13	Autres points d'intérêt.....	53
Annexe B : Cas d'usages		54
B.1	Collecte (format BAL).....	54
B.2	BAN (consolidation et diffusion).....	55
B.3	Vue Distribution postale et livraison	57
B.3.1	Adresse postale de type "géographique"	57
B.3.2	L'adresse Géopostale.....	58
B.3.3	L'adresse postale	59
B.3.4	Les communes multi-distribuées.....	60

B.3.5	La norme AFNOR et mise en forme RNVP	60
B.4	Gestion foncière.....	64
B4.1	Standard adresse et adresses gérées dans le domaine foncier	64
B4.2	Structuration des adresses foncières	65
B4.3	Usages du référentiel des voies et lieux-dits par la DGFIP.....	67
B.5	Usages par les gestionnaires de réseaux	70
B.6	Projet de Référentiel National de Bâtiments (RNB).....	74
Annexe C	: Écarts du fonctionnement actuel avec le standard	76

Fiche analytique

Titre : Standard Adresse

Sous-titre : Standard National d'échange de données sur les adresses

Description du document : Ce document spécifie la structure de données recommandée en France pour inventorier et caractériser les adresses.

Date : 29/03/2024

Version : V202403 – PRJ1

Statut juridique : Aucun

Contributeurs :

Relecteurs :

Rédacteur : Alison Lenain

Format disponible du fichier : World, Adobe PDF

Diffusion : PDF sur internet

Organisme :

Langue : Français

Mots-Clés : Adresse, BAL, BAN, données géographiques

Statut du document : Projet 1

Préface

Historique et suivi du document

Version	Date	Description
0.1	31/01/2023	Rédaction Initiale
0.2	05/05/2023	Mise à jour suite aux ateliers
0.3	05/07/2023	Mise à jour suite aux ateliers
0.4	25/08/2023	Revue interne GT
0.5	21/11/2023	Intégration des commentaires des membres du GT suite revue interne 2
0.6	14/12/2023	Intégration des commentaires des membres du GT suite revue interne 3
0.7	10/01/2024	Intégration des commentaires des membres du GT suite revue interne 4
0.8	07/03/2024	Mise au jour suite aux derniers ateliers. Exemples d'adresses
PRJ1	29/03/2024	Version pour appel aux commentaires

Participation à l'écriture :

Ce standard a été réalisé sous la coordination du groupe de travail Standard Adresse du CNIG, animé par Frédérique Williams et Loïc Rebours, qui s'est réuni régulièrement de janvier 2023 à mars 2024. Ce standard a été rédigé par Alison Lenain (IGN) avec les contributions majeures de Frédérique Williams, Loïc Rebours et des membres du GT (participants recensés dans les comptes-rendus d'atelier et liste globale sur la page du [CNIG](#)).

Acronymes et abréviation

BAN	Base Adresse Nationale
BAL	Base Adresse Locale
INSPIRE	Infrastructure for spatial information in Europe
ISO	Organisme International de Normalisation
UML	Unified Modeling Language

1. Présentation du document

1.1 Objectif et raison d'être du standard

L'objectif de ce document est la définition des concepts d'adresses et des composantes d'adressage en France, en cohérence avec les spécifications Adresse de la directive INSPIRE et la norme internationale ISO 19160 concernant l'adressage.

Il fournit les définitions des concepts adresses et des composantes d'adressage, cela comprend :

- Le périmètre BAN actuellement défini sur la compétence communale
- Les composantes d'adressage

Ce standard comporte un modèle de données partagé pour encourager l'interopérabilité et l'utilisabilité des données Adresse en France avec les autres référentiels (voies, bâtiments, locaux).

Le document comprend également en annexes des descriptions de cas d'usage.

Ce standard se place dans un contexte de l'adresse encore en évolution -notamment celles prévues dans la feuille de route BAN, les travaux en cours du RIAL (référentiel inter administratif des locaux, du GT bâti (futur RNB – Référentiel national des bâtiments) et du GT Routes.

Ce document contient des illustrations et des cas d'usages (description de l'utilisation des données d'adresse et le modèle conceptuel associé) et présente les liens courants avec d'autres vues métier (gestionnaire réseau, distribution postale etc).

1.2 A qui s'adresse ce document ?

1. Aux collectivités territoriales concernées et à leurs prestataires dans le cadre de leur mission d'adressage.
2. Aux utilisateurs et aux développeurs des applications et services s'appuyant sur les données adresses du référentiel BAN (citoyens, prestataires de service, entreprises et organismes ré utilisateurs).
3. A tout acteur impliqué dans des traitements de données métiers ou des développements informatiques (nouveau SI, évolution d'un SI existant) impliquant la manipulation d'adresses françaises.

1.3 Références réglementaires et normatives

- [Loi 3DS](#) (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) et décret d'application ([n° 2023-767](#))

- [La loi du 16 mars 2015](#) (Loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes)

- [La loi RCT du 16 décembre 2010](#) (Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales)

- la réglementation sur transposition [INSPIRE](#)

Les éléments de modélisation s'inspirent des **recommandations normatives** internationales et notamment :

La directive INSPIRE : (La directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007), dont la liste de valeurs issues du LocatorDesignatorType a été utilisée pour la liste des positions de la spec BAL.

ISO 19160-1 :2015 : Adressage — Partie 1 : Modèle conceptuel

ISO/DIS 19160-2 : Adressage — Partie 2 : Attribution et gestion d'adresses pour des objets dans le monde physique.

ISO 19160-4 : Adressage — Partie 4 Composants et langages des modèles d'adresses postales internationales

Règlement (UE) N° 102/2011 de la commission du 4 février 2011 modifiant le règlement (UE) n°1089/2010 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'interopérabilité des séries et des services de données géographique.

1.4 Guides de référence

« Décider du nom d'un lieu » Commission de Toponymie CNIG

Guide AITF

Guides ANCT

Le Format Base Adresse Locale : format d'échange simple de données voies-adresses aujourd'hui en version 1.4. Issu des travaux du groupe de travail mis en place par l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF).

1.5 Ressources complémentaires

La plateforme nationale adresse.data.gouv (<https://adresse.data.gouv.fr/>). Cette plateforme est le point d'accès vers :

- Les outils, services et guides permettant aux communes de mettre à jour leurs adresses et de publier leur Base Adresse Locale (BAL).
- Les données de la Base Adresse Nationale (BAN), qui fait partie du socle de souveraineté de l'État.

Lien page CNIG GT Bati ID: cnig.gouv.fr

Lien page CNIG GT Route : <https://cnig.gouv.fr/gt-routes-voies-a26007.html>

Norme NF Z 10-011 Adresse postale - Rédaction de l'adresse postale - Règles de présentation du courrier de petit format pour son traitement automatiséRapport AFIGEO : [Publication – “La Base Adresse Nationale vers un véritable commun” | Afigeo](#)

Guide méthodologique des bonnes adresses (Geopal) : https://www.geopal.org/upload/gedit/1/Adresse/Guides/Guide_methodologique_V1.pdf

Dictionnaire de la typologie des voies OSM : <https://github.com/cquest/osmfr-cartocss/blob/9a7543eaae34fbb551e45550f3a14a7473639b17/functions.sql#L24>

2 Concepts généraux

2.1 Périmètre d'application

Le document du standard Adresse partage une vision générale du système d'adresses, articulée autour des trois périmètres :

- Le périmètre BAL/BAN actuellement défini sur la compétence communale,
- Le complément d'adresse pour le cas des sites non ouverts à la circulation (qui peuvent être traités dans la BAN si collaboration entre la commune et la copropriété) en particulier pour numérotter des voies privées ou pour détailler l'adresse jusqu'à l'identification d'entrées de bâtiments,
- Le complément concernant les éléments composants un bâtiment (escalier, niveau local).

2.2 Les acteurs et rôles concernés

2.2.1 Production de l'adresse BAN

La Base Adresse Nationale (référentiel du Service Public de la Donnée) garantit à tous les organismes la possibilité d'accéder à une information d'adresse géolocalisée fiable et actualisée, afin d'appuyer les différents services aux citoyens (permettant par exemple que des services d'urgences se rendent au bon endroit ou encore de réaliser une analyse cartographique).

L'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a confirmé les communes comme seul acteur en capacité de produire une dénomination officielle des voies et lieux-dits et une numérotation des « maisons et autres constructions » sur le territoire communal. L'article indique également que les communes doivent faire connaître ces informations auprès de la BAN et renvoie à un décret du Conseil d'État.

Le décret CE n° 2023-767 du 11 août 2023 précise les modalités d'alimentation de la BAN : « cette mise à disposition s'effectue au moyen d'un dispositif créé par l'État et défini par arrêté du Premier ministre. Cet arrêté détermine les modalités techniques de création, de publication et de modification des données par les communes ». Cet arrêté n'a pas été encore publié à la date de rédaction (février 2024).

Le décret précise que les communes doivent effectuer une remontée d'information vers la BAN dans le mois suivant une création ou une modification des informations de dénomination ou de numérotation.

Techniquement, une commune publie par l'intermédiaire de différentes solutions techniques (ex : **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**) une Base Adresse Locale auprès des API de la plate-forme BAN.

La BAN est le référentiel adresse du Service Public de la Donnée ([Article R321-5 du Code des relations entre le public et l'administration](#)). Elle est opérée par l'IGN comme le précise le décret.

Le Programme BAL, dont le rôle est de faciliter la création des bases d'adresses locales, est piloté par l'ANCT.

Dans le cadre du dispositif national, l'IGN, la DINUM et l'ANCT renforcent leur collaboration pour faire de la BAN un bien commun.

2.2.2 Usages de l'adresse

La donnée adresse soutient le fonctionnement de nombreux services aussi bien publics que privés. Au quotidien, les adresses sont des données clés permettant aux services d'urgence (SDIS(1), SAMU, etc.) d'intervenir auprès des personnes qui en ont besoin ; d'assurer la bonne identification du site de raccordement aux réseaux d'eau et d'énergie ; la distribution du courrier et la livraison de colis ; le déploiement de la fibre optique ; la collecte des déchets ménagers ou encore l'aide aux déplacements par géo-navigation.

On peut distinguer plusieurs typologies d'usage de l'adresse :

- Utilisation du référentiel BAN via des fonctions de consultation, recherche,
- Utilisation des adresses comme registre associé à un référentiel métier. Selon les objets métier impliqués, cela peut concerner des adresses (BAN) mais également des adresses complémentaires et/ou des adresses détaillées.
- Utilisation avancée du référentiel – exploitant les évolutions et éventuellement historisation des adresses.

Des cas d'utilisation sont présentés en annexe.

3 Concepts de l'adresse

3.1 Définition des concepts génériques de l'adresse

La notion d'adresse et de ses composants adressables, décrits ci-dessous, sont définis à partir de la norme ISO 19160 concernant l'adressage.

3.1.1 Adresse

Informations structurées permettant de caractériser un objet de manière non ambiguë à des fins d'identification et de localisation.

Dans les modèles ISO et INSPIRE, les adresses peuvent dépendre d'une autre.

Exemples d'autres adresses : suivant les usages

EXEMPLE 1 Adresse dans laquelle l'objet est une entreprise.

EXEMPLE 2 Adresse dans laquelle l'objet est un bâtiment.

EXEMPLE 3 Adresse dans laquelle l'objet est une parcelle de terre réservée à un bâtiment.

EXEMPLE 4 Adresse dans laquelle l'objet est un groupe de bâtiments, telle qu'une école ou un grand complexe d'appartements.

Note 1 à l'article : L'objet est identifiable dans le monde réel, ce qui signifie que les adresses électroniques et virtuelles sont exclues.

Note 2 à l'article : Le terme « identification » se rapporte au fait que les informations structurées contenues dans l'adresse caractérisent l'objet de manière univoque, c'est-à-dire aident l'humain à identifier ce dernier. En d'autres termes, le mot « identification » tel qu'employé ici ne se réfère pas aux identificateurs uniques d'une base de données ou d'un jeu de données.

[Extrait SOURCE ISO/DIS 19160-2]

Note 3 position : Crée un sous-élément de position qui représente une instance de l'élément qui peut être combinée à d'autres instances dans une seule adresse ou dans un ensemble d'adresses devant être traité dans un modèle particulier.

3.1.2 Objet Adressable

Objet auquel peut être attribué une adresse.

[SOURCE : ISO 19160 1:2015, 4.2]

3.1.3 Composants d'adresse

Éléments constitutifs des adresses.

Note 1: Un composant d'adresse peut faire référence à un autre objet, tel qu'un objet spatial (par exemple, une frontière administrative ou une parcelle de terre) ou un objet non spatial (par exemple, une organisation ou une personne).

Note 2: Un composant d'adresse peut avoir une ou plusieurs valeurs alternatives, par exemple des alternatives en différentes langues ou des alternatives abrégées.

[SOURCE : ISO 19160-1 :2015, 4.5]

Ces éléments sont détaillés pour le contexte national dans le chapitre suivant.

3.1.4 Voie

Élément qui identifie une route, une partie de route ou une autre voie d'accès le long de laquelle un point de remise est accessible directement, ou via une route ou une voie d'accès secondaire ou tertiaire. Les voies peuvent être distinguées selon deux types :

- Les voies publiques : en vertu de l'article L. 111-1 du code de la voirie routière, la voirie publique routière concerne « l'ensemble des biens du domaine public de l'État, des départements et des communes affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées ».
- Les voies privées ouvertes à la circulation, c'est à dire qui ne sont pas fermées par un portail.

Note 1 : Les chemins d'exploitation, les sentiers ainsi que les voies privées qui ne sont pas ouvertes à la circulation publique ne sont pas concernés.

Note 2 : Il existe différents dictionnaires mais pas de liste normalisée des voies,

3.1.5 Lieudit ou Lieu-dit

Lieu qui porte un nom rappelant une particularité topographique ou historique et qui, souvent constitue un écart d'une commune (un écart est une petite agglomération distincte du centre de la commune à laquelle elle appartient).

[SOURCE : Norme AFNOR NF ZA0-011]

3.2 Définition des composants d'une Adresse

3.2.1 Vue générale des composants d'adresse

			Composants d'adresse
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Adresse	Local
			Niveau
			Escalier
			Complément d'adresse
			Numéro
			Suffixe
			Toponyme principal
			Toponyme complémentaire
			Code postal
			Commune historique (code INSEE)
			Commune (code INSEE)
			Position géographique
			Position(s) géographique(s) complémentaire(s)

3.2.2 Création de l'adresse contexte national (Périmètre BAN)

En vertu de la [LOI du 22 février 2022](#), dite loi 3DS, l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Conseil municipal de la commune. Cet adressage général implique :

1. la dénomination de l'ensemble des voies publiques de la commune, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits, ainsi que la numérotation des locaux adressables ;
2. l'affichage des noms de voies sur des panneaux signalétiques ;
3. et l'information des administrés et de l'administration – dont la transmission de l'ensemble des adresses sous un mois au centre des impôts fonciers ([Décret n° 2023-767 du 11 août 2023](#)).

Dans le contexte national, il est proposé de distinguer les Adresses sous responsabilité des communes, et d'éventuelles Adresses complémentaires et/ou Adresses détaillées.

Il est demandé aux communes de créer des Adresses pour :

- Les bâtiments accessibles depuis une voie ouverte à la circulation : maisons individuelles, immeubles collectifs, bâtiment tertiaire, bâtiment technique ...
- Les parcelles de terrain à bâtir
- Les points d'accès à une propriété ou site privé (portail / barrière d'accès)

Il est aussi possible d'adresser :

- Des activités ou services : parc de stationnement automobile, gares, place de quai/lieu d'amarrage (dans les ports), mobil home /caravane
- Des points de délivrance postale (boite aux lettres)

A date de la rédaction de ce standard, les adresses complémentaires et détaillées sont gérées de manière individuelle par les acteurs sans mise en commun.

3.2.3 Commune

La commune est l'organisation administrative de référence pour la production de l'adresse.

C'est également un composant indispensable d'une adresse – notamment pour garantir son unicité sur le territoire.

L'organisme de référence pour le découpage administratif est l'INSEE, qui maintient le registre des codes et des entités administratives.

Note 2 : Dans le cas de la BAN dans les villes Lyon, Marseille, Paris, ce sont les arrondissements qui sont pris en compte comme commune composante de l'adresse.

3.2.4 Commune Historique

L'information commune historique correspond à l'identification d'un découpage administratif antérieur, rendu caduque par une opération de fusion de commune. Il peut être utilisé dans l'adresse soit pour une volonté de persistance historique de la dénomination soit pour permettre de lever l'ambiguïté en cas de doublons de voies créés de façon mécanique par une fusion ou association de communes.

Cette capacité est proposée à la commune « adresse par adresse » notamment pour distinguer les doublons d'adresse résultant des fusions des communes.

3.2.5 Code Postal

Le code postal en France est une suite de cinq chiffres dont les deux premiers correspondent au département. Ce code est destiné à faciliter l'acheminement du courrier postal en identifiant le bureau qui assure la distribution au destinataire. Cette notion est une subdivision postale, et n'a pas de relation directe avec le découpage administratif (commune, quartier, canton...). Un code postal est couramment associé à plusieurs communes. Il y a également des communes en France qui peuvent avoir plusieurs codes postaux (au-delà des localités à arrondissement).

Note : le Code Postal est une donnée mise à disposition et maintenue par « La Poste », utilisée pour les besoins de gestion du cas d'application particulier « distribution postale ». Sa présence au sein des composants de l'adresse est justifiée par son association historique à la thématique.

3.2.6 Numéro

Nombre entier positif auquel peut être adjoit un suffixe littéral.

3.2.7 Toponyme

Toponyme principal

Ce composant majeur de l'adresse désigne

- Soit une voie (le cas plus général),
- Soit un Lieu-dit. Ceci concerne principalement des cas historiques et lorsque cela ne nuit à la compréhension de l'adressage sur le terrain.

Ce composant sert de structure à la numérotation (sauf cas sans bâtiment ou en début de cycle de vie).

Toponyme complémentaire

Dans le contexte national, ce composant complémentaire permet d'associer des adresses à un Lieu-dit historique ou un zonage géographique de faible étendue, habité ou non, pouvant être assimilé à un ensemble de parcelles.

Exemples : cela peut concerner en zone rurale des hameaux, en zone urbaine des parcs d'activité et des zones artisanales, des nouvelles résidences, et des cités.

Des adresses peuvent être composées de toponymes principaux distincts associés au même toponyme complémentaire.

Ex : un même lieu-dit peut être utilisé pour des adresses des 4 voies distinctes.

Toutes les adresses associées à un Toponyme principal ne sont pas systématiquement associées à un même toponyme complémentaire.

Ex : seulement quelques adresses d'une route nationale associé à un lieu-dit complémentaire.

3.2.8 Adresse complémentaire

Une adresse complémentaire est toujours associée à une Adresse et à un composant complémentaire.

Une adresse complémentaire est donc composée des éléments de l'adresse et d'un complément d'adresse.

Le complément d'adresse permet de détailler un bâtiment, une entrée de bâtiment ou un site (voir chapitre sur les exemples d'adresse).

3.2.9 Adresse détaillée

Une adresse détaillée est composée :

- D'une adresse ou d'une adresse complémentaire
- D'au moins un des composants : escalier, niveau ou local

Cette localisation détaillée permet l'adressage à l'intérieur ou aux alentours d'un bâtiment (voir chapitre sur les exemples d'adresse).

3.3 Suivi des évolutions des adresses et des toponymes

Une adresse est une donnée vivante qui peut évoluer dans le temps. Pour certaines applications il est nécessaire de pouvoir disposer de l'historisation des différents états et changements d'une adresse.

Cette information est proposée dans le standard sous forme d'un statut, avec les valeurs resserrées sur les 3 grandes étapes suivantes qui représentent l'état de l'adresse vis-à-vis de sa gestion dans la base de données :

- proposed
- current
- retired

Les valeurs sont extraites de la recommandation Européenne Inspire. Pour les définitions se reporter à la partie 4.2.

Ce cycle de vie est propre à l'adresse, et il est généralement distinct du cycle de vie d'un objet adressable.

Exemples :

- Une adresse peut être publiée par anticipation à la construction d'un bâtiment
- Un bâtiment à une adresse donné peut être détruit et remplacé par une nouvelle construction sans que l'adresse n'évolue.

L'évolution d'une adresse peut représenter un changement d'un ou plusieurs de ses composants.

Exemples :

- Renommage d'une voie
- Fusion de 2 communes
- Evolution des territoires de codes postaux
- Ajout d'un toponyme complémentaire

L'évolution d'une adresse peut également provenir de la fiabilisation d'un ou plusieurs de ses composants.

Exemple :

- Ajout d'une ou plusieurs positions complémentaires
- Amélioration de la position par défaut ou évolution de sa caractérisation (type de position)

Par ailleurs, une adresse peut évoluer successivement dans le temps et chaque version de description peut être précisée par une période (date début et/ou date fin).

Pour caractériser le niveau du changement, le standard propose également un cycle de vie similaire (avec ces 3 phases) pour les toponymes (principal et complémentaire).

3.4 Evolution des communes

Les noms et délimitation des territoires communaux peuvent évoluer. Une évolution de la commune peut être de la volonté de la commune, ou résulter de décisions politiques ou administratives, comme dans le cas des fusions de communes.

Le processus est cadré par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Une note de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) du 08 février 2021 fixe des règles orthographiques sur les noms de communes.

L'INSEE répertorie les noms officiels des communes française au sein du COG (Code Officiel Géographique qui constitue la référence).

Les phénomènes d'évolutions des communes introduisent de grosses difficultés dans la gestion des adresses, et peuvent notamment engendrer une perte d'unicité de l'adresse sur la nouvelle commune (en cas de doublons de voies).

Les communes anciennes doivent alors s'entendre pour effectuer un renommage des voies concernées.

L'enjeu de la mise à disposition de l'information adresse de référence est de garder la capacité à décorrélérer l'usage effectif de l'adresse du point de vue administratif. Il est notamment indispensable de pouvoir conserver temporairement l'affectation historique d'une adresse à sa commune antérieure.

Le composant « Communehistorique » apporte un premier niveau de réponse à ce besoin.

3.5 Longueur des littéraux et représentation compressée des adresses

Dans cette version du standard Adresse, les longueurs des champs des adresses ne font pas l'objet de spécifications ni de recommandations (ce qui a fait l'objet de débat au sein du GT).

Dans l'esprit qui a prédominé la mise en place de la BAN, les champs littéraux de l'adresse sont considérés comme devant pouvoir contenir tous les libellés complets, sans abréviation et sans restriction de longueur.

Dans certains cas d'applications, la représentation d'une adresse peut néanmoins nécessiter un mécanisme de compression des littéraux, notamment pour permettre l'intégration dans des systèmes d'informations qui intègrent eux-mêmes des limitations :

- Permettre des échanges postaux, par exemple en appliquant une mise en forme de l'adresse selon la norme AFNOR NF Z10-011 ou la norme ISO19160,
- Respecter les contraintes d'un système d'information (SI) historique,
- S'intégrer à un progiciel, par exemple : gestion d'une adresse client dans une application de gestion de la relation client (CRM : Customer Relationship Management)
- Permettre l'intégration dans une structuration d'adresse mondiale, par exemple : intégration dans un référentiel de localisation comme ceux de HERE Technologies ou GoogleMaps,

Pour tous ces cas de gestion d'adresses "compressées", sur le périmètre de la France, la cible d'un adossement au référentiel BAN et l'utilisation de ce standard sera réalisée avec les recommandations suivantes :

- Spécifier les contraintes de compression à respecter. Exemple : ligne 4 d'une adresse postale limitée à 38 caractères (norme internationale) ou 35 caractères (en France),
- Préciser l'organisation et les traitements SI pour garantir cette gestion, Exemple : gestion par la DGFIP de son référentiel TOPAD

- Spécifier la correspondance cible entre les champs compressés et la structure d'adresse proposée par le standard et la BAN,
- Définir la compression des littéraux selon des règles et/ou traitements documentés de manière à réduire tous les risques de doublons ou de mauvaises interprétations humaines sur les adresses, en partageant les dictionnaires existants. Exemple : règles d'abréviation sur les toponymes (voies/lieux dits) appliquées par OpenStreetMap (OSM) ou par l'IGN (thème routier de la BDTopo).
- Associer et conserver les identifiants UUID des adresses BAN avec les adresses "compressées" pour permettre une synchronisation régulière - notamment lors d'une phase de mise en qualité initiale.

3.6 Type de positions

L'adresse est géolocalisée. Le modèle permet l'association de l'adresse à de multiples positions, en en caractérisant la nature.

La liste initiale des types de position mise à disposition des communes est basée sur la liste établie au niveau européen Inspire. Elle intègre des valeurs qui permettraient historiquement l'intégration de données de sources externes et de caractériser un niveau d'adresse détaillée.

Certaines applications ne récupèrent qu'une seule de ces valeurs sans moyen de prioriser ce qui conduit à une perte de cohérence.

Pour fiabiliser l'information, le GT recommande donc :

- D'identifier une valeur par défaut qui privilégie l'accès sans équivoque au lieu adressé
- De réduire cette liste de valeurs notamment en enlevant les valeurs qui correspondent au niveau de l'adresse détaillée.

La liste des valeurs possibles et leurs définitions sont détaillées au paragraphe 0

Projet Standard Adresse – PRJ 1 du 29 Mars 2024

Standard Adresse					Correspondance INSPIRE et GeometrySpecificationValue (JO 4/2/2021)	
Valeur	Définition	Usage pour une position par défaut	Usage pour une position complémentaire	Commentaire	Valeur	Définition
entrée (déprécié)	Identifie l'entrée principale d'un bâtiment ou un portail.	A ne plus utiliser en cible	A ne plus utiliser en cible	Valeur initiale de la spécification BAL Dépréciation proposé pour lever des ambiguïtés au profit de "accèsVoie" ou "entréeBâtiment"	entrance	La position a pour but d'identifier la porte ou le portail d'entrée.
entréeBâtiment	La position a pour but d'identifier l'entrée d'un bâtiment	Possible	Possible		entrance	La position a pour but d'identifier la porte ou le portail d'entrée.
accèsVoie	La position a pour but d'identifier le point d'accès à partir de la voie.	A privilégier	Possible	Accès au lieu adressé Permettant de faire lien avec la voie	thoroughfareAccess	La position a pour but d'identifier le point d'accès à partir de la voie.
bâtiment	La position a pour but d'identifier le bâtiment correspondant.	Possible	Possible		building	La position a pour but d'identifier le bâtiment correspondant.
cageEscalier (déprécié)	<i>Identifie une cage d'escalier, en temps normal à l'intérieur d'un bâtiment.</i>	A ne plus utiliser en cible	A ne plus utiliser en cible	Redondant avec bâtiment/entré de bâtiment Risque de confusion		
logement (déprécié)	Identifie un logement ou une pièce à l'intérieur d'un bâtiment.	A ne plus utiliser en cible	A ne plus utiliser en cible	Redondant avec bâtiment/entré de bâtiment Risque de confusion		
parcelle	Identifie une parcelle cadastrale.	A ne plus utiliser en cible	Possible		parcel	La position a pour but d'identifier la parcelle correspondante.
segment (déprécié)	Position dérivée du segment de la voie de rattachement.	A ne plus utiliser en cible	A ne plus utiliser en cible	Actuellement utilisé pour les adresse "en 9999"	segment	La position est dérivée du tronçon de voie correspondant.
délivrancePostale	Identifie un point de délivrance postale (boîte aux lettres)	A ne plus utiliser en cible	Possible	Historique : utilisé pour des CIDEX (regroupement de boîtes aux lettres) Probable saisie par les postiers	postalDelivery	La position a pour but d'identifier un point de livraison postal.
serviceTechnique	Identifie un point d'accès technique Ex : local disposant d'organe de coupure eau, électricité, gaz, etc	A ne plus utiliser en cible	Possible		utilityService	La position a pour but d'identifier un point de service d'utilité publique.

4 Contenu et structure de la donnée

4.1 Modèle conceptuel de données

Le MCD des informations géographiques relatives aux données sur les adresses est décrit ci-dessous de façon graphique avec le formalisme UML et de façon littérale dans le catalogue d'objets. Le modèle présente le modèle générique du standard Adresse.

Projet Standard Adresse – PRJ 1 du 29 Mars 2024

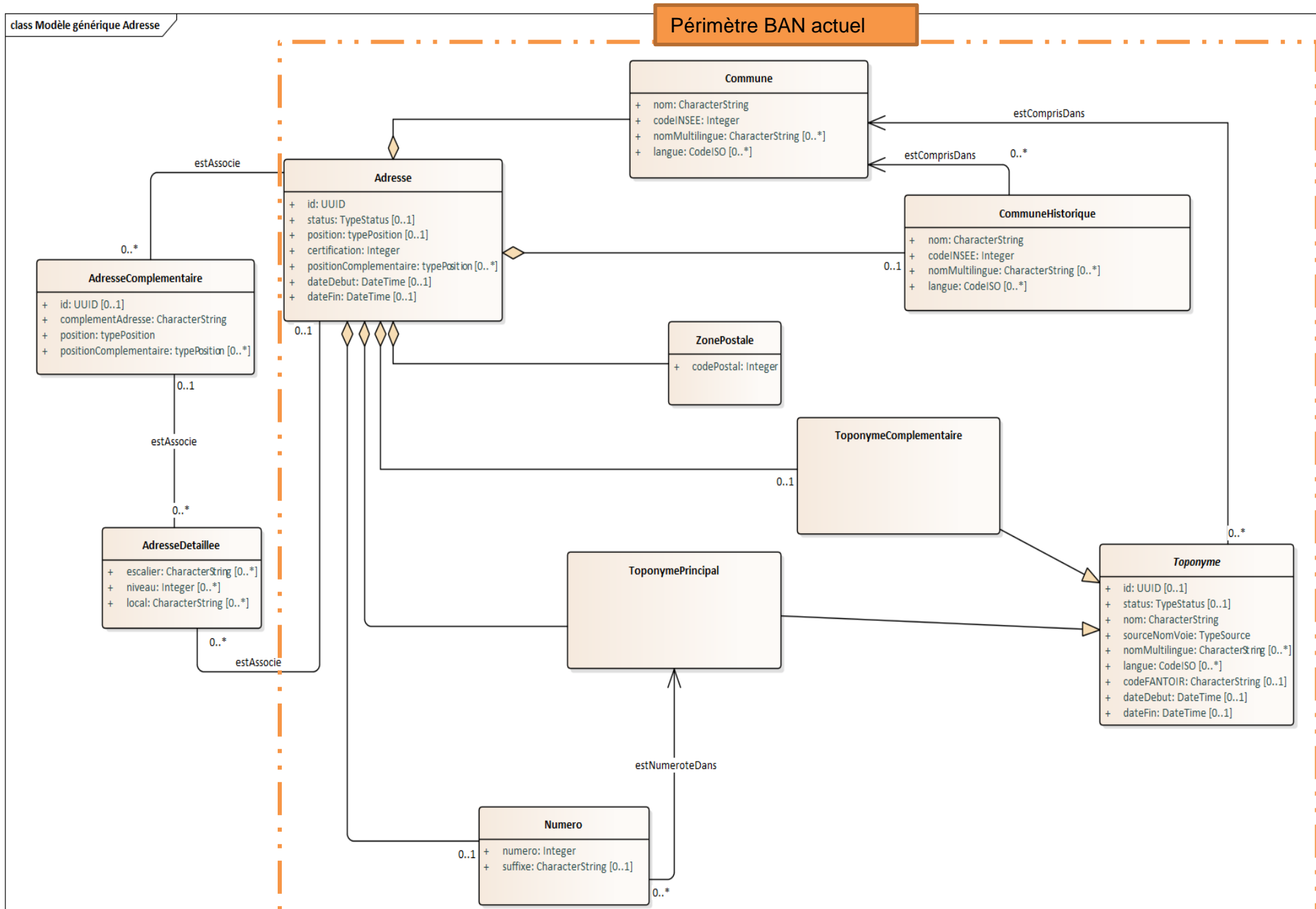


Figure 1 : Modèle conceptuel de données du standard Adresse

4.2 Catalogue d’objets

Un catalogue d'objets est un référentiel qui fournit la sémantique de tous les types d'entités, avec leurs attributs et leurs domaines de valeur d'attribut, les types d'association entre les types d'entités et les opérations requises pour décrire la structure des données et leur contenu.

Aide à la lecture du standard :

Le standard présente deux niveaux de collecte des informations :

- 1) Les attributs obligatoirement présents dans les tables dont le renseignement est obligatoire
- 2) Les attributs optionnels. Leur présence et leur saisie sont facultatives.

Conventions de lecture :

Les attributs dont le renseignement est obligatoire sont indiqués entre parenthèse à côté du nom de l'attribut.

Ces modèles conceptuels respectent les exigences et les bonnes pratiques selon la norme [ISO 19103:2015 - Langage de schéma conceptuel](#).

4.2.1 Adresse

Définition

Cette classe décrit l'ensemble des informations l'adresse. Cette classe a une relation d'agrégation avec les classes Commune, CommuneHistorique, ZonePostale, LieuDitComplémentaire, VoieLieuDit et Numero. Elle est associée aux classes AdresseComplementaire et AdresseDetaillee.

Attribut identifiant (obligatoire)

Nom	id
Description	Il s'agit de l'identifiant unique de l'adresse décrite par l'enregistrement. Cet identifiant est généré par le système producteur des données et doit être conforme au format UUID v4 .
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	UUID
Recommandation	Si le producteur décide de fournir cette information il doit, en cohérence, fournir également un identifiant de toponyme et un identifiant de commune le cas échéant.
Exemples	2979a822-9cc7-459f-8d32-d7658e39d6c0

Attribut statut (optionnel)

Nom	Statut de l'adresse
Description	Cet attribut est lié à l'énumération TypeStatus, il faut sélectionner la valeur contenue dans l'énumération (current, proposed, retired)
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	TypeStatut
Recommandation	<ul style="list-style-type: none"> • current : adresse ou élément d'adresse que l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse juge valable et en usage actuellement, ou que le gestionnaire de la série de données considère comme l'adresse la plus appropriée et couramment utilisée. • proposed : Adresse ou élément d'adresse en attente d'approbation par le gestionnaire de la série de données ou par l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse • retired : Adresse ou élément d'adresse qui n'est plus utilisé(e) couramment ou qui a été supprimé(e) par l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse ou par le gestionnaire de la série de données.
Exemples des valeurs de TypeStatus :	current, proposed, retired

Attribut position (optionnel)

Nom	Position
Description	Cet attribut est lié à un dataType qui permet de préciser ses coordonnées (GM_Point) et de sélectionner la valeur contenue dans l'énumération « ListeTypePosition » (entreeBatiment, entreeVoie, parcelle, logement etc...)
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	typePosition
Recommandation	<p>Il est retenu de faire apparaître 2 systèmes de coordonnées x,y. Pour plus de détails se reporter au chapitre 5.</p> <p>Pour le typePosition choisir parmi la liste de valeur de l'énumération « ListeTypePosition ».</p>

Exemples des valeurs de ListeTypePosition	AccesVoirie, Entreebatiment.
--	------------------------------

Attribut position Complémentaire (optionnel)

Nom	PositionComplémentaire
Description	Cet attribut est lié à un dataType qui permet de préciser ses coordonnées (GM_Point) et de sélectionner la valeur contenue dans l'énumération (entreeBatiment, accesVoie, parcelle, etc...) ; Il permet d'ajouter des positions complémentaires en plus de la position par défaut.
Multiplicité	0..*
Domaine de valeurs	typePosition
Recommandation	Il est retenu de faire apparaître 2 systèmes de coordonnées x,y. Pour plus de détails se reporter au chapitre 5. Pour le typePosition choisir parmi la liste de valeur de l'énumération « ListeTypePosition ».
Exemples des valeurs de ListeTypePosition	AccesVoirie, Entreebatiment

Attribut certification (obligatoire)

Nom	certification
Description	Cet attribut indique si la commune (administration ou élus) a d'une manière ou d'une autre validé l'exactitude des informations de l'adresse décrite sauf la liste des parcelles cadastrales desservies.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	Les valeurs autorisées sont : <ul style="list-style-type: none"> ● 0 : adresse non certifiée par la commune ● 1 : adresse certifiée par la commune
Recommandation	Le type de cet attribut n'est pas booléen pour avoir une liste de valeurs qui pourra être étendue selon les besoins
Exemples	0

Attribut dateDebut (optionnel)

Nom	Date de début
Description	Cet attribut indique la date de début de validité
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	DateTime
Recommandation	
Exemples	03/12/2023

Attribut dateFin (optionnel)

Nom	Date de fin
Description	Cet attribut indique la date de fin de validité
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	DateTime
Recommandation	
Exemples	03/11/2020

4.2.2 Classe Commune

Définition

Cette classe décrit l'ensemble des informations liées aux communes. Cette classe a une relation d'agrégation avec la classe Adresse et des relations d'associations avec les classes CommuneHistorique, ToponymeComplémentaire et ToponymePrincipal.

Attribut identifiant administratif de la commune (obligatoire)

Nom	codeINSEE
Description	Code INSEE de la commune actuelle, sur la base du Code Officiel Géographique en vigueur.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	Integer
Recommandation	Code INSEE de la commune sur 5 caractères.
Exemples	17200

Attribut nom de la commune (obligatoire)

Nom	Nom
-----	-----

Description	Nom de la commune
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	<p>Nom de la commune, en minuscules et majuscules accentuées.</p> <p>Une note de la DGCL du 8 février 2021 fixe les règles de nommage et d'écriture des noms de communes</p> <p>Règles de base :</p> <p>L'ensemble des mots composant un nom de lieu officiel doivent être joints par des traits d'union, qui ne sont jamais précédés ni suivis d'espaces.</p> <p>L'initiale de tous les noms (propres ou communs), des adjectifs (y compris numéraux) et des adverbes prend une majuscule.</p>
Exemples	"Acigné", "Saint-Cirgues-sur-Couzes"

Attribut nom multilingue de la commune (optionnel)

Nom	nomMultilingue
Description	Nom de la commune issue de la langue locale.
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	

Attribut langue utilisée (optionnel)

Nom	langue
Description	Langue utilisée.
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	Liste de valeurs issues de la liste de code ISO 639
Recommandation	C'est le conseil municipal qui délibère sur le nom de voie. La délibération doit toutefois être validée par le préfet.

Exemples	<ul style="list-style-type: none"> ● alsacien : gsw ● basque : eus ● breton : bre ● corse : cos ● créole guyanais : gyn ● créole réunionnais : rcf ● français : fra
----------	--

4.2.3 Classe Commune Historique

Définition :

Cette classe décrit l'ensemble des informations liées aux communes historiques. Cette classe a une relation d'agrégation avec la classe Adresse. Cette classe est optionnelle.

Attribut nom de la commune historique (obligatoire)

Nom	nom
Description	Nom de la commune
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	Nom de la commune, en minuscules et majuscules accentuées.
Exemples	“Acigné”, “Saint-Cirgues-sur-Couzes”

Attribut identifiant administratif de la commune historique (obligatoire)

Nom	codeINSEE
Description	Code INSEE de la commune. Code INSEE de la commune actuelle sur la base du Code Officiel Géographique en vigueur.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	Integer
Recommandation	Code INSEE de la commune sur 5 caractères.
Exemples	17200

Attribut nom multilingue de la commune historique (optionnel)

Nom	nomMultilingue
-----	----------------

Description	Nom de la commune historique issue de la langue locale.
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	

Attribut langue utilisée (optionnel)

Nom	langue
Description	Langue utilisée.
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	Liste de valeurs issues de la liste de code ISO 639.
Recommandation	C'est le conseil municipal qui délibère sur le nom de voie. La délibération doit toutefois être validée par le préfet.
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> ● alsacien : gsw ● basque : eus ● breton : bre ● corse : cos ● créole guyanais : gyn ● créole réunionnais : rcf ● francais : fra

4.2.4 Classe ZonePostale

Définition :

Cette classe décrit les informations liées à la zone postale. Elle a une relation d'agrégation avec la classe Adresse.

Attribut code postal (obligatoire)

Nom	codePostal
Description	Code postal du bureau distributeur de courrier.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	Integer

Recommandation	
Exemples	75011

4.2.5 Classe Toponyme

Cette classe est une classe *abstraite* pouvant être instanciée sous la forme de la classe ToponymePrincipal et/ou de la classe ToponymeComplementaire .

4.2.6 Classe ToponymePrincipal

Définition :

Libellé principal de l'adresse, décrit le nom de la voie ou du Lieu-dit. Ces éléments sont compris dans la classe Commune et font partie des composants de la classe Adresse. Cette classe est obligatoire.

Attribut identifiant (optionnel)

Nom	id
Description	Il s'agit de l'identifiant unique auquel est rattaché l'adresse décrite par l'enregistrement. Cet identifiant est généré par le système producteur des données et doit être conforme au format UUID v4 .
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	UUID
Recommandation	Si le producteur décide de fournir cette information il doit, en cohérence, fournir également un identifiant de commune.
Exemples	645ecacb-1c00-4492-b578-6c36858386a6

Attribut statut (optionnel)

Nom	Statut de l'adresse
Description	Cet attribut est lié à l'énumération TypeStatus, il faut sélectionner la valeur contenue dans l'énumération (proposed, current, retired)
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	TypeStatut
Recommandation	<ul style="list-style-type: none"> current : adresse ou élément d'adresse que l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse juge valable et en usage

	<p>actuellement, ou que le gestionnaire de la série de données considère comme l'adresse la plus appropriée et couramment utilisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • proposed : Adresse ou élément d'adresse en attente d'approbation par le gestionnaire de la série de données ou par l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse • retired : Adresse ou élément d'adresse qui n'est plus utilisé(e) couramment ou qui a été supprimé(e) par l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse ou par le gestionnaire de la série de données.
Exemples des valeurs de TypeStatus :	<ul style="list-style-type: none"> - proposed - current - retired

Attribut sourceNomVoie (obligatoire)

Nom	source
Description	Nom de l'entité ayant créé la donnée. Il peut donc être différent du nom de la commune concernée par l'adresse décrite.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	Choisir une des valeurs de l'énumération « TypeSource » : <ul style="list-style-type: none"> - commune - inconnue
Exemples	

Attribut nom de la voie ou du toponyme principal (obligatoire)

Nom	nom
Description	Nom de la voie ou du toponyme principal
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	Le nom de la voie et de son complément sont rédigés en toutes lettres, en minuscules accentuées, la première lettre de la voie et du nom seulement étant écrites en majuscule. Limitée à

	<p>200 caractères dans la BAL. Les abréviations ne sont pas autorisées que ce soit sur les types de voie (Imp pour Impasse par exemple), ou sur les noms (St pour saint par exemple).</p> <p>Le nom de la voie peut également être un lieu-dit. Exemple : « Kêr Prat hir », « Le Bernardin ».</p> <p>Dans le cas où la voie est un lieu-dit, proscrire les termes 'lieu-dit' ou 'hameau' dans le nom de la voie.</p> <p>Ne pas mettre le nom de l'ancienne voie : “Rue des Sorbiers (anciennement Rue du Moulin)”.</p> <p>Ne pas mettre de nom de lotissement ou de résidence : “Rue des lilas - lotissement des fleurs bleues”.</p>
Exemples	<p>Exemple : “Rue de l'École”</p> <p>Le nom de la voie peut également être un lieu-dit. Exemple : “Kêr Prat hir”, “Le Bernardin”.</p>

Attribut nom multilingue de la voie ou du Toponyme principal (optionnel)

Nom	nomMultilingue
Description	Nom de la voie ou du Lieu-dit issue de la langue locale.
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	

Attribut langue utilisée (optionnel)

Nom	langue
Description	Langue utilisée.
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	Liste de valeurs issues de la liste de code ISO 639

Recommandation	
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> ● alsacien : gsw ● basque : eus ● breton : bre ● corse : cos ● créole guyanais : gyn ● créole réunionnais : rcf ● français : fra ● occitan : oci

Attribut code FANTOIR (optionnel)

Nom	code FANTOIR
Description	Le code Fantoir permet d'effectuer la correspondance avec le référentiel de voies de la DGFIP. Lorsqu'aucun code FANTOIR n'est connu, un code transitoire composé de 6 caractères alpha-numériques est généré.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	L'identifiant est préfixé par la commune de rattachement FANTOIR (commune actuelle ou commune ancienne).
Exemples	

Attribut dateDebut (optionnel)

Nom	Date de début
Description	Cet attribut indique la date de début validité
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	DateTime
Recommandation	
Exemples	03/12/2023

Attribut dateFin (optionnel)

Nom	Date de fin
Description	Cet attribut indique la date de fin de validité

Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	DateTime
Recommandation	
Exemples	03/11/2020

4.2.7 Classe ToponymeComplementaire

Cette classe concerne le(s) Lieu-dit(s) complémentaire(s). Elle est comprise dans la classe Commune et a une relation d'agrégation avec la classe Adresse. Cette classe est optionnelle.

Attribut identifiant (optionnel)

Nom	id
Description	Il s'agit de l'identifiant unique) auquel est rattaché l'adresse décrite par l'enregistrement. Cet identifiant est généré par le système producteur des données et doit être conforme au format UUID v4 .
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	UUID
Recommandation	Si le producteur décide de fournir cette information il doit, en cohérence, fournir également un identifiant de commune.
Exemples	645ecacb-1c00-4492-b578-6c36858386a6

Attribut statut (facultatif)

Nom	Statut de l'adresse
Description	Cet attribut est lié à l'énumération TypeStatut, il faut sélectionner la valeur contenue dans l'énumération (proposed, current , retired)
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	TypeStatut
Recommandation	<ul style="list-style-type: none"> current : adresse ou élément d'adresse que l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse juge valable et en usage actuellement, ou que le gestionnaire de la série de données considère comme l'adresse la plus appropriée et couramment utilisée. proposed : Adresse ou élément d'adresse en attente d'approbation par le gestionnaire

	<p>de la série de données ou par l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse</p> <ul style="list-style-type: none"> retired : Adresse ou élément d'adresse qui n'est plus utilisé(e) couramment ou qui a été supprimé(e) par l'organe officiel responsable de l'attribution de l'adresse ou par le gestionnaire de la série de données.
Exemples des valeurs de TypeStatus :	<ul style="list-style-type: none"> - proposed - current - retired

Attribut sourceNomVoie (obligatoire)

Nom	source
Description	Nom de l'entité ayant créé la donnée. Il peut donc être différent du nom de la commune concernée par l'adresse décrite.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	<p>Choisir une des valeurs de l'énumération « TypeSource » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commune -inconnue
Exemples	

Attribut nom du ToponymeComplementaire (obligatoire)

Nom	nom
Description	Nom du Toponyme complémentaire
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	<p>Le nom de la voie et de son complément sont rédigés en toutes lettres, en minuscules accentuées, la première lettre de la voie et du nom seulement étant écrites en majuscule. Cet attribut optionnel doit être utilisé avec parcimonie, principalement en milieu rural. Il doit être utilisé uniquement dans les deux cas suivants :</p> <p>1. dans les cas où un lieu-dit a été divisé en voies nouvellement dénommées pour justement rappeler l'ancienne appellation qui, souvent, est encore en usage par les habitants. Cette information peut</p>

	<p>être appréciée des services de secours en intervention dans ces secteurs récemment remaniés.</p> <p>2. appellation du hameau encore en vigueur.</p> <p>Les abréviations ne sont pas autorisées sur les noms (St pour saint par exemple). Le nom de la voie peut également être un lieu-dit.</p> <p>Exemple : « Kêr Prat hir », « Le Bernardin ».</p> <p>Dans le cas où la voie est un lieu-dit, proscrire les termes 'lieu-dit' ou 'hameau' dans le nom de la voie.</p>
Exemples	<p>Exemple : 3 rue des Roseaux Le Haut Hameau Ma Commune</p> <p>Contre-exemples : les noms non-officiels des lotissements ou résidences, à plus forte raison si leurs voies sont dénommées.</p>

Attribut nom multilingue du Toponyme complémentaire (optionnel)

Nom	nomMultilingue
Description	Nom du Lieu-dit complémentaire issu de la langue locale.
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	

Attribut langue utilisée (optionnel)

Nom	langue
Description	Langue utilisée.
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	Liste de valeurs issues de la liste de code ISO 639 .
Recommandation	C'est le conseil municipal qui délibère sur le nom de voie. La délibération doit toutefois être validée par le préfet.

Exemples	<ul style="list-style-type: none"> ● alsacien : gsw ● basque : eus ● breton : bre ● corse : cos ● créole guyanais : gyn ● créole réunionnais : rcf ● fra : fra
----------	---

Attribut code FANTOIR (optionnel)

Nom	code FANTOIR
Description	Lorsqu'aucun code FANTOIR n'est connu, un code transitoire composé de 6 caractères alpha-numériques est généré.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	L'identifiant est préfixé par la commune de rattachement FANTOIR (commune actuelle ou commune ancienne).
Exemples	

Attribut dateDebut (optionnel)

Nom	Date de début
Description	Cet attribut indique la date de début validité
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	DateTime
Recommandation	
Exemples	03/12/2023

Attribut dateFin (optionnel)

Nom	Date de fin
Description	Cet attribut indique la date de fin de validité
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	DateTime
Recommandation	
Exemples	03/11/2020

4.2.8 Classe Numero

Définition :

Cette classe est liée à la classe Adresse par une relation d'agrégation. Elle a une relation d'association avec la classe ToponymePrincipal.

Le modèle de données proposé ci-après doit pouvoir lister les voies ou les lieux-dits nommés, sans numérotation. C'est par exemple, le cas des ronds-points ou de carrefours dénommés qui sont rarement l'objet d'une numérotation ainsi que les lieux-dits pour lesquels la numérotation des bâtiments n'a pas encore été effectuée.

Une convention a été retenue : mettre "99999" comme numéro d'adresse signifiant que l'enregistrement traité est une voie sans adresse.

Attribut Numéro (obligatoire)

Nom	numero
Description	Le numéro d'adresse dans la voie.
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	Integer
Recommandation	Dans le cas des voies sans adresse, la valeur "99999" est attendue.
Exemples	12

Attribut suffixe (optionnel)

Nom	suffixe
Description	Cet attribut sert à distinguer 2 adresses partageant le même numéro. Cette distinction est d'ailleurs à reporter dans la clé d'interopérabilité.
Multiplicité	0...1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	<p>Cet attribut ne devra contenir que des informations de répétition standardisées comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bis, ter, quater, quinquies • A, B, C.... <p>Ne pas mélanger les suffixes bis, ter quater et les lettres A,B,C dans la numérotation d'une même voie.</p> <p>En cas de numérotation métrique, éviter les suffixes.</p> <p>Le champ reste libre dans les spécifications et y</p>

	placer trop d'information dégrade l'adresse.
Exemples	bis , A

4.2.9 Classe AdresseComplementaire

Cette classe a une relation d'association avec les classes Adresse et AdresseDetaillee. Cette classe est optionnelle.

Attribut identifiant (optionnel)

Nom	id
Description	Il s'agit de l'identifiant unique de l'adresse à laquelle est liée cette adresse complémentaire Cet identifiant est généré par le système producteur des données et doit être conforme au format UUID v4 .
Multiplicité	0-1
Domaine de valeurs	UUID
Recommandation	
Exemples	

Attribut complément Adresse (obligatoire)

Nom	complementAdresse
Description	Cet attribut sert à identifier un bâtiment, une entrée de bâtiment ou un site
Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	A, B, C.... Résidence Eloïse, « résidence », « villa », « lotissement »

Attribut position (obligatoire)

Nom	Position
Description	Cet attribut est lié à un dataType qui permet de préciser ses coordonnées (GM_Point) et de sélectionner la valeur contenue dans l'énumération « ListeTypePosition » (entreeBatiment, entreeVoie, parcelle, logement etc...)

Multiplicité	1-1
Domaine de valeurs	typePosition
Recommandation	Il est retenu de faire apparaître 2 systèmes de coordonnées. Pour plus de détails, se reporter au chapitre 5. Pour le typePosition choisir parmi la liste de valeur de l'énumération « ListeTypePosition ».
Exemples des valeurs de ListeTypePosition :	AccesVoirie, Entreebatiment

Attribut position Complémentaire (optionnel)

Nom	PositionComplementaire
Description	Cet attribut est lié à un dataType qui permet de préciser ses coordonnées (GM_Point) et de sélectionner la valeur contenue dans l'énumération (entreeBatiment, entreeVoie, parcelle, logement etc...) ; Il permet d'ajouter des positions complémentaires en plus de la position par défaut.
Multiplicité	0..*
Domaine de valeurs	typePosition
Recommandation	Il est retenu de faire apparaître 2 systèmes de coordonnées. Pour plus de détails, se reporter au chapitre 5. Pour le typePosition choisir parmi la liste de valeur de l'énumération « ListeTypePosition ».
Exemples des valeurs de ListeTypePosition :	AccesVoirie, Entreebatiment

4.2.10 Classe AdresseDetailee

Cette classe a une relation d'héritage avec la classe Adresse. Elle est associée aux classes Adresse et Adresse complémentaire. Cette classe est optionnelle.

Attribut escalier (optionnel)

Nom	escalier
Description	Cet attribut permet de distinguer le ou les escalier(s)
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	

Attribut niveau (optionnel)

Nom	niveau
Description	Cet attribut permet de distinguer le ou les différents niveaux
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	1 , 5 , 11

Attribut local (optionnel)

Nom	local
Description	Cet attribut permet de distinguer le ou les différents locaux
Multiplicité	0...*
Domaine de valeurs	CharacterString
Recommandation	
Exemples	

4.3 Description des types énumérés

Tous les types énumérés comprennent les valeurs conventionnelles :

- "inconnu" pour exprimer : « inconnu, non renseigné, ou information non disponible »
- "autre"

Type énuméré : Liste Type position
entreeBatiment
accesVoie

parcelle
logement (déprecié)
batiment
segmentDeVoie
serviceTechnique
delivrancePostale
cageEscalier (déprecié)
etage (déprecié)
inconnue
autre

Type énuméré : TypeSource
commune
inconnue
autre

Type énuméré : TypeStatus
current
proposed
retired
Unknown
Other

5 Système de référence

5.1 Système de coordonnées

Les adresses sont représentées par des objets géographiques ponctuels géolocalisés en deux dimensions.

Il est retenu de faire apparaître les coordonnées des localisations des points adresses dans 2 systèmes de coordonnées :

- **le système légal en vigueur sur le territoire concerné**, en application des décrets 2000-1276 du 26 décembre 2000, 2006-272 du 3 avril 2006 et 2019-165 du 5 mars 2019 (et son arrêté).

Sur le territoire métropolitain c'est le système français légal RGF93 associé au système altimétrique IGN69 qui s'applique. Ainsi, chaque objet spatial est localisé dans le système de référence réglementaire RGF93 en métropole et WGS84, RGFG95, RGR92, RGM04, pour les Dom Tom en utilisant la projection associée correspondant au territoire couvert. (voir tableau ci-dessous)

- et le système global WGS84.

Les coordonnées x,y pour le système légal en vigueur (système de coordonnées projetées) **comporteront 2 décimales** pour garantir le niveau de précision attendu.

Les coordonnées pour le système géodésique WGS84 (longitude/latitude) comporteront **7 décimales** pour atteindre la même précision.

Ces coordonnées doivent donc être générées et garanties par le producteur de la donnée.

Les réutilisateurs devraient garantir de ne pas tronquer ces informations pour garantir la qualité de positionnement des adresses.

Projet Standard Adresse – PRJ 1 du 29 Mars 2024

Système de référence spatial	Les projections associées sont listées ci-dessous.					
	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Système altimétrique	Unité	Code
France métropolitaine	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	IGN 1969 (corse: IGN1978)	mètre	EPSG :2154 IGNF :LAMB93
France métropolitaine Coniques Zone 1 (Corse) Zone 2 Zone 3 Zone 4 Zone 5 Zone 6 Zone 7 Zone 8 Zone 9	RGF93	IAG GRS 1980	CC42 CC43 CC44 CC45 CC46 CC47 CC48 CC49 CC50	IGN 1978 IGN 1969 IGN 1969 IGN 1969 IGN 1969 IGN 1969 IGN 1969 IGN 1969 IGN 1969	mètre	EPSG :3942 IGNF : RGF93CC42 EPSG :3943 IGNF : RGF93CC43 EPSG :3944 IGNF : RGF93CC44 EPSG :3945 IGNF : RGF93CC45 EPSG :3946 IGNF : RGF93CC46 EPSG :3947 IGNF : RGF93CC47 EPSG :3948 IGNF : RGF93CC48 EPSG :3949 IGNF : RGF93CC49 EPSG :3950 IGNF : RGF93CC50
Guadeloupe	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1988	mètre	EPSG : 32620 IGNF : WGS84UTM20
	RGAF09	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1988	mètre	EPSG:5490 IGNF: RGAF09UTM20
Martinique	WGS84	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1987	mètre	EPSG : 32620 IGNF : WGS84UTM20
	RGAF09	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 20	IGN 1987	mètre	EPSG:5490 IGNF: RGAF09UTM20
Guyane	RGFG95	IAG GRS 1980	UTM Nord fuseau 22	NGG 1977	mètre	EPSG : 2971 IGNF :

							WGS84UTM22
	Réunion	RGR92	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 40	IGN 1989	mètre	EPSG : 2975 IGNF : RGR92UTM40 S
	Mayotte	RGM04 (compatible WGS84)	IAG GRS 1980	UTM Sud fuseau 38	SHOM 1953	mètre	EPSG : 4471 IGNF : RGM04UTM38 S

5.2 Système de référence temporel

Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps heure locale.

Unités de mesures : Cf. système international de mesure

6 Qualité

6.1 Périmètre d'application

Rappel : il n'y a pas de gestion coordonnée au niveau national des adresses **complémentaires** et **détaillées**, qui sont en conséquence hors scope des considérations de ce chapitre.

La qualité de l'adresse sur le périmètre du référentiel BAL/BAN peut s'exprimer **selon deux niveaux à qualifier** :

Un jeu de donnée unitaire est un **fichier BAL** sur l'emprise de la commune. La qualité de la donnée adresse selon les différents critères doit être assurée par le producteur du jeu de donnée. Des dispositifs d'accompagnement sont en place au niveau national pour garantir la fiabilité de la donnée (Programme BAL).

La **BAN** est un des neuf référentiels du service public de la donnée. A ce titre elle doit répondre à certaines exigences de qualité établies par décret, notamment garanties de niveaux de service. Des opérations de mise en cohérence de la donnée sur l'ensemble du territoire et de fiabilisation sont également à mettre en place par l'organisme producteur.

Les définitions utilisées dans ce chapitre s'appuient sur les recommandations du CNIG, déclinaison nationale de la référence normative sur la qualité des données géographiques ISO 19157.

6.2 Cohérence logique

Définition : la cohérence logique se définit comme le degré de cohérence interne des données selon des règles de modélisation et de spécification du produit

La spécification de référence pour l'échange des fichiers BAL est la spécification du format BAL.

La conformité à la spécification est établie par la présence d'un validateur BAL lors de la publication de chaque jeu de données.

La cohérence au niveau de la BAN est assurée par des opérations nationales, notamment :

- Cohérence au référentiel administratif COG millésimé,
- Améliorations des codes postaux.

6.3 Exhaustivité et complétude

Définition exhaustivité : dans un jeu de donnée, présence et absence d'entités, de leurs attributs et de leurs relations (excédents et omission).

Il est de la responsabilité de la commune de s'assurer de la validation de la fiabilité de l'information pour chaque donnée. La notion de **certification** représente ce niveau de contrôle qualité effectué par la commune.

La **complétude** est l'exhaustivité des jeux de données.

L'objectif est de disposer de BAL sur l'ensemble du territoire. La constitution des BAL fait l'objet d'un programme national d'accompagnement ciblé (programme BAL) et d'un suivi du déploiement en temps réel.

Des données sont fournies temporairement dans la BAN sur les zones sans BAL, par un processus d'assemblage de données historiques, afin d'atteindre cette complétude sur le territoire.

6.4 Actualité

Définition : Décalage entre un jeu de données et le terrain nominal à une date T. Elle décrit en quelque sorte la "fraîcheur" des données.

Le Décret d'application de la Loi 3DS recommande l'actualisation dans la BAL sous 1 mois après la création de nouvelles adresses.

Des dates de publication du jeu de donnée et de l'adresse figurent dans les métadonnées.

La BAN est mise à jour en continu.

6.5 Précision thématique

Définition : La précision thématique se définit comme la précision des attributs quantitatifs, et la justesse des attributs non quantitatifs, du classement des entités et de leurs relations.

Il s'agit de l'exactitude des informations apportées par les différentes composantes de l'adresse.

Le dispositif national d'accompagnement a mis en place un panel de ressources pour permettre aux communes de constituer des données de qualité et garantir un certain niveau d'homogénéité dans les pratiques.

- Des guides et documentation à l'égard des producteurs
- Un outil de saisie à destination des communes qui ne seraient pas déjà outillées
- Des webinaires de formation et de tutoriels
- Une animation s'appuyant sur des partenaires relais au plus proche des territoires
- Un support technique réactif.

Là-encore la notion de « certification » illustre pour guider les usages que l'autorité de référence considère avoir produit une donnée conforme et de qualité.

6.6 Précision géométrique

Définition : Estimation de la fluctuation des écarts entre les positions dans le terrain nominal et les positions contenues dans le jeu de données.

Dans la BAN les objets sont des éléments ponctuels, localisés par l'attribut « position » qui porte les coordonnées géographiques, associé à la composante « numéro ».

La précision de localisation de l'adresse est directement liée à la méthode d'acquisition. La méthode la plus répandue est un positionnement manuel sur des fonds cartographique ou image, ce qui en fonction de la résolution des données source, permet une précision de l'ordre décimétrique.

Plusieurs positions sont possibles pour une même adresse. Le type de position permet une précision de position mieux partagée et plus adapté aux différents usages.

Il est recommandé aux producteurs comme aux utilisateurs d'utiliser un nombre de décimales suffisants sur l'expression des coordonnées pour éviter les pertes de précision (voir chapitre 5.1 système de coordonnées).

7 Métadonnées

7.1 Généralités

Chaque jeu de données doit intégrer des métadonnées afin de mettre en évidence les informations essentielles contenues, et ainsi permettre la réutilisation des données.

Un jeu de donnée BAL correspond à un fichier unitaire rassemblant les adresses sur le territoire de la commune. Dans le contexte national le format et le contenu de ce fichier sont définis par la spécification BAL, actuellement en version 1.4 à la date de rédaction du standard.

Un jeu de donnée BAN correspond aux données mise à disposition des utilisateurs. Les données sont accessibles par API (à l'adresse), par téléchargement (fichiers départementaux et nationaux), par flux cartographiques.

Il est préconisé des suivre les recommandations internationales (norme ISO 19115 et INSPIRE) et leurs préconisations nationales pour mettre en place les éléments de métadonnées.

7.2 Champs de métadonnées

Les métadonnées devraient *a minima* contenir des informations sur les éléments suivants :

Identification des données

Les jeux de données BAL sont livrés sur l'emprise communale.

Il est recommandé d'associer à chaque jeu de donnée a minima :

- date de référence
- organisme responsable
- référence à une spécification de produit (version BAL)

Les règles de nommage des fichiers BAL sont présentées dans la spécification BAL.

Les jeux de données BAN sont livrés sur l'emprise départementale (suffixés du numéro de département) et nationale, associés à la date de génération.

Règles d'organisation et de codification

Système d'encodage des caractères	Le système d'encodage doit préférentiellement utiliser le jeu de caractères UTF-8, dans tous les cas, il doit être précisé dans les métadonnées.
Codification des attributs de type DATE	Le format de date correspond à la norme ISO 8601 dont le format de base est AAAAMMJJ et le format étendu est : AAAA-MM-JJ Le format utilisé dans les fichiers BAL et BAN est le format étendu : AAAA-MM-JJ codé sur 10 caractères Exemple : 2023-11-21

Références temporelles

Dates de référence (obligatoire)	Le champ Date est à remplir avec la valeur de la date de dernière actualisation du lot de données. Le champ Type de date est à remplir avec la valeur « création » lors de la première constitution du lot, puis la valeur « révision » pour les versions ultérieures.
Exemple	2021-04-22 Type de date : création (la première fois) / révision (les fois suivantes)

Annexe A - Illustrations des concepts et exemples

A.1 Nommage des voies

Principe général :

Un nom de la voie s'applique à un tronçon continu. En cas de discontinuité, le tronçon suivant prend un nom différent.

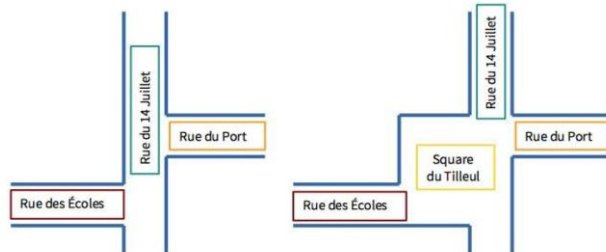


Illustration extrait du Guide de bonne pratique ANCT

Cas de voie à double raccordement :

Une voie à double raccordement doit porter un nom spécifique, différent de celui de la voie à laquelle elle est rattachée.

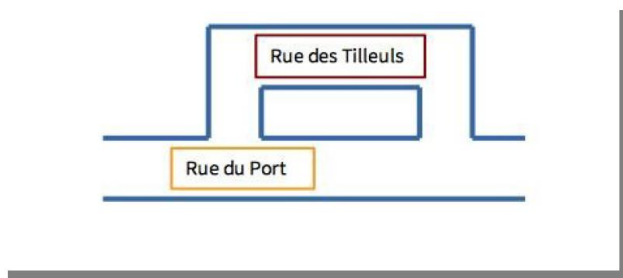


Illustration extrait du Guide de bonne pratique ANCT

Cas des giratoires :

En cas de voies traversantes uniques, une voie donne son nom au giratoire, l'autre change de nom.

En cas de voies traversantes multiples, la voie la plus importante nomme le giratoire, toutes les voies conservent leur nom.

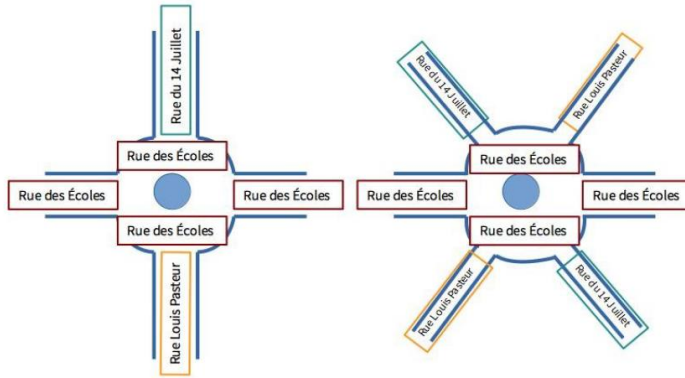


Illustration extraite du Guide de bonne pratique ANCT

A.2 Numérotation

Deux méthodes de numérotation sont possibles pour un toponyme principal :

- **La numérotation incrémentale** qui attribue des numéros dans l'ordre de la succession des bâtiments (pairs à droite et impairs à gauche). Elle est plus adaptée aux centres urbains.
- **La numérotation métrique** fondée sur la mesure depuis le début de la voie est privilégiée en zone d'habitation peu dense. Elle permet d'intercaler de nouveaux numéros sans changer la numérotation existante ni créer de numéros bis ou ter. Ce type de numérotation intéresse les services de secours et fournisseurs de réseaux car elle renseigne sur la longueur de la voie.

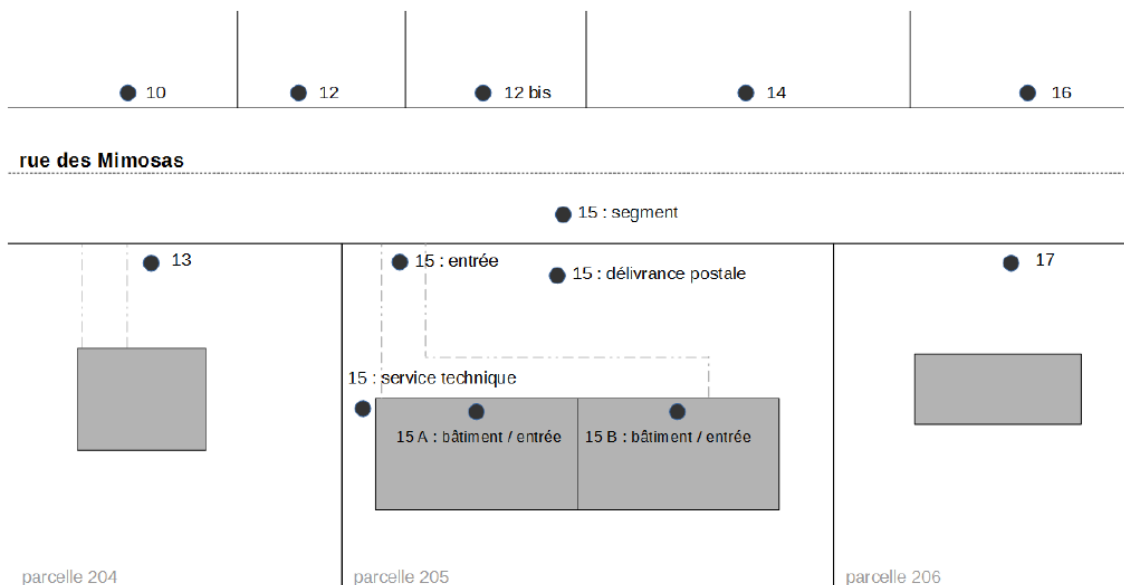


Illustration de la numérotation continue (extrait du Format BAL AITF)

La numérotation doit adopter une granularité fine : entrée d'immeuble, entrées de magasin, d'usine, portails desservant une cour d'immeuble, entrées de propriétés. En cas de lieux-dits contigus identifiés par des panneaux, la numérotation doit reprendre à chaque changement de dénomination.

Précisions sur le suffixe :

Le choix d'une numérotation métrique permet de s'affranchir du besoin d'intercaler un suffixe postérieurement entre deux habitations, on ne trouve donc en général pas de suffixe associé à une numérotation métrique.

Remarques sur la constitution/longueur du suffixe

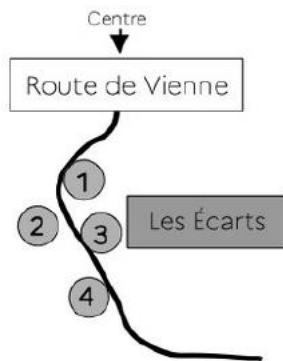
• Il n'est pas possible de contraindre les valeurs ni la longueur du champ. Il est cependant fortement conseillé de **limiter le champ suffixe** aux indices de répétition du type bis, ter : même si ce champ est relativement libre dans les spécifications, y placer trop d'informations dégrade l'adresse.

En particulier les mentions des éléments complémentaires (logement, appartement, etc..) sont hors périmètre des adresses BAN et ne doivent donc pas être mentionnés dans le champ suffixe ;

Pour les bonnes pratiques d'utilisations du suffixe lors de la saisie d'adresse dans la BAN se référer aux guides de référence (Spécifications format BAL AITF, Guide des bonnes pratiques de l'ANCT).

A.3 Numérotation d'un Lieu-dit

Le numérotage procède de proche en proche sur les voies comme dans les Lieux-dits.



Adresse :
1 Les Écart

Format BAL :
voie_nom : Les Écart

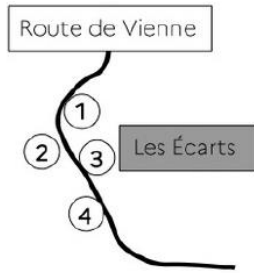
Illustration extraite du Guide de bonne pratique ANCT

A.4 Usage d'un toponyme complémentaire

Un toponyme complémentaire peut être associé à un groupe d'adresses pour faciliter leur identification.

Ce groupe d'adresses peut être lié à une ou plusieurs voies.

Les numéros d'une voie associés à ce groupe d'adresse peuvent être l'intégralité ou un extrait des numéros de la voie.



Adresse :
1 Route de Vienne
Les Écart

Format BAL :
voie_nom : Route de Vienne
lieudit_complement_nom : Les
Écart

A.5 Exemples d'adresses les plus courantes

		Composants d'adresse	Voie numérotée				Lieu-dit numéroté
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Local					
		Niveau					
		Escalier					
	Adresse	Complément d'adresse					
		Numéro	8	8	14	3	4
		Suffixe		bis	a		
		Toponyme principal	Avenue Pasteur	Avenue Pasteur	Rue Kempf	Route de Vienne	Le Gros Chêne
		Toponyme complémentaire				Les Ecart	
		Code postal	94160	94160	67000	22400	22400
		Commune historique (code INSEE)					
Commune (code INSEE)	Saint-Mandé (94067)	Saint-Mandé (94067)	Strasbourg (67482)	Lamballe-Armor (22093)	Lamballe-Armor (22093)		

A.6 Communes historiques

Depuis la loi RCT du 16 décembre 2010, le nombre de communes fusionnées a été multiplié par plus de 10 ces 4 dernières années et le nombre moyen de communes déléguées par fusion a eu une augmentation d'environ 20%.

L'usage d'un composant Commune historique dans certaines adresses peut :

- Etre retenu provisoirement afin d'éviter des homonymies qui sont levées à la révision du plan d'adressage de la nouvelle commune en procédant à des renommages de voies à condition de bien gérer ce composant optionnel
- Permettre de conserver durablement le nom de la commune historique dans l'adressage

Au 1er janvier 2023, la France compte 795 communes nouvelles sur l'ensemble du territoire national, regroupant plus de 2 500 communes et 2,5 millions d'habitants.

Actuellement, la plus petite commune nouvelle comprend moins de 100 habitants, la plus grande (Annecy), compte plus de 130 000 habitants.

56% des communes nouvelles sont issues du regroupement de deux communes, près de 20% de trois communes, 1% de plus de 15 communes dont une commune nouvelle rassemblant 22 communes déléguées.

		Adresse intégrant l'historique d'une fusion		Adresses avec voies homonymes sur des communes fusionnées		Adresses d'une nouvelle commune exploitant tous les composants		
Composants d'adresse								
Adresse détaillée	Local							
	Niveau Escalier							
	Complément d'adresse							
	Numéro	2189	11	3	3	15	950	4
	Suffixe							bis
	Toponyme principal	Route de Saint-Michel de Livet	Place Georges Bisson	Rue Molière	Rue Molière	Allée Aloïs Monnet	Route Forestière du Mont Albert	Rue de la Vée
	Toponyme complémentaire						Trompe-Souris	
	Code postal	14140	14140	59800	59000	61140	61600	61600
	Commune historique (code INSEE)	Saint-Michel de Livet (14634)	Livarot (14371)		Lomme (59355)	Bagnoles-de-l'Orne (61483)	Saint-Michel des Andaines (61431)	Saint-Michel des Andaines (61431)
	Commune (code INSEE)	Livarot-Pays-d'Auge (14371)	Livarot-Pays-d'Auge (14371)	Lille (59350)	Lille (59350)	Bagnoles-de-l'Orne Normandie (61483)	Bagnoles-de-l'Orne Normandie (61483)	Bagnoles-de-l'Orne Normandie (61483)

Remarque : Il est délicat d'avoir Lille comme Commune et Commune historique. Pour éviter toute ambiguïté, le renommage d'une des 2 voies est recommandé.

PHOTOGRAPHIE DES COMMUNES NOUVELLES AU 1er JANVIER 2023

Année	Nombre de créations de commune nouvelle
2011	0
2012	7
2013	1
2014	12
2015	289
2016	188
2017	37
2018	239
2019	3
2020	0
2021	2
2022	9
2023	8
Nombre total de communes nouvelles	795

Titre de la présentation (menu / insertion / en-tête et pied de page)
 CD - Publis / CT - Interne - 00/00/2023

Communes nouvelles existantes à la date du 1er janvier 2023 - France métropolitaine



© IGN 2023
 Source: Insee

A.7 Adresses en frontière de commune

		1 bâtiment		1 bâtiment à 2 entrées sur deux rues		1 bâtiment mixte à 2 entrées sur la rue			1 bâtiment avec 1 entrée annexe				
		Composants d'adresse		Cas général	Bâtiment nommé	1ère entrée	2ème entrée	Résidentiel (étages)	Cas 1 : Commerce (rdc) à la même adresse	Cas 2 : Commerce (rdc) avec sa propre adresse	Entrée par défaut	Entrée annexe	
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Adresse	Local										
			Niveau										
			Escalier										
			Complément d'adresse		Résidence Eloise					Centre commercial	Centre commercial		Entrée arrière ou Entrée garage
			Numéro	35	35	25	234	25	25	27	66	66	
			Suffixe										
			Toponyme principal	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue Joséphine Baker	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église
Toponyme complémentaire													
Code postal	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples			
Commune historique													
Commune													

A.8 Adresses de Bâtiments

		1 bâtiment		1 bâtiment à 2 entrées sur deux rues		1 bâtiment mixte à 2 entrées sur la rue			1 bâtiment avec 1 entrée annexe				
		Composants d'adresse		Cas général	Bâtiment nommé	1ère entrée	2ème entrée	Résidentiel (étages)	Cas 1 : Commerce (rdc) à la même adresse	Cas 2 : Commerce (rdc) avec sa propre adresse	Entrée par défaut	Entrée annexe	
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Adresse	Local										
			Niveau										
			Escalier										
			Complément d'adresse		Résidence Eloise					Centre commercial	Centre commercial		Entrée arrière ou Entrée garage
			Numéro	35	35	25	234	25	25	27	66	66	
			Suffixe										
			Toponyme principal	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue Joséphine Baker	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église
Toponyme complémentaire													
Code postal	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples			
Commune historique													
Commune													

		Cas de 2 bâtiments		Densification douce avec un 2ème bâtiment			Site/résidence avec plusieurs bâtiments						2 bâtiments mitoyens					
		Bâtiment 1	Bâtiment 2	Bâtiment initial	Cas 1 Nouveau suffixe	Cas 2 Nouvelle voie	Cas 3 Complément d'adresse	Bâtiment 1	Bâtiment 2	Bâtiment 1	Bâtiment 2	Portail	Un des bâtiments	Adresse (Rue)	Entrée Bâtiment 1	Entrée Bâtiment 2		
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Adresse	Local															
			Niveau															
			Escalier															
			Complément d'adresse						Maison Eloise ou Arrière cours						E ou Bâtiment E ou Résidence Eloise - Maison 2		Entrée A ou A	Entrée B ou B
			Numéro	13	13	14	14	1	14	3	1	2	4	66	66	13	13	13
			Suffixe	a	bis	ter			bis							bis	bis	bis
			Toponyme principal	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Impasse du Pré	Rue de l'Église	Rue Renoir	Rue Gauguin	Résidence Eloise	Résidence Eloise	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église	Rue de l'Église
Toponyme complémentaire							Résidence Eloise	Résidence Eloise										
Code postal	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples		
Commune historique																		
Commune																		

A.9 Adresses de Locaux

		Appartements		Autres locaux		Parkings		Cas de plusieurs escaliers intérieurs dans un 1 bâtiment		
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Adresse	Composants d'adresse							
			Local	Appartement 224	008	Cave 23	Local Technique	Parking 12	Box 23	Appartement 224
			Niveau	2	0	-1	0	-1	0	2
			Escalier							Escalier 2 ou Escalier gauche
			Complément d'adresse							Entrée A
			Numéro	8	12	8	8	8	8	13
			Suffixe							bis
Toponyme principal	Rue des fleurs	Rue des fleurs	Rue des fleurs	Rue des fleurs	Rue des fleurs	Rue des fleurs	Rue de l'Église			
Toponyme complémentaire										
Code postal	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples			
Commune historique										
Commune										

A.10 Centre commercial

	Composants d'adresse	Centre commercial avec une adresse	Centre commercial localisé par un toponyme sans numéro					Boutiques du Centre commercial	
								Entrée intérieure	Entrée extérieure (avec adresse)
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse	Local Niveau Escalier							134 ou Boutique 134 (*) 1	(Boutique 023)
	Complément d'adresse	Centre commercial	Centre commercial (*) ou Centre commercial La Vache Noire	Centre commercial	Centre commercial	Centre commercial	Centre commercial	Centre commercial ou Centre commercial La Vache Noire 2	Centre commercial (*) ou Centre commercial La Vache Noire 4
	Numéro Suffixe	4							
	Toponyme principal	Le Gros Chêne	Place de la Vache Noire	Route de Canet	Avenue de Stalingrad	Zone du Luc ou Parc d'activité du sud	ZAE du Val Druel	Place de la Vache Noire	Allée de Lilas
	Toponyme complémentaire			Z.A.E Les Tannes	Zac du Pont de Pierre				
	Code postal	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples
	Commune historique								
	Commune								

A.11 Adresse de mobiliers urbains

Les mobiliers urbains sont nombreux et variés : radar, panneau publicitaire, abris bus, toilettes publiques,

Un mobilier urbain n'est pas explicitement adressé par les producteurs BAN.

Un adressage complémentaire ou détaillé peut permettre de le localiser (généralement en complément d'une position géographique précise).

	Composants d'adresse	Mobilier urbain localisé à une adresse avec numéro	Mobilier urbain localisé à une adresse sans numéro				Mobilier urbain localisé dans un bâtiment	
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse	Local Niveau Escalier						Local Technique 0	Hall d'entrée
	Complément d'adresse			En face du 8	Complexe sportif Max Decarre			
	Numéro Suffixe	8					8	8
	Toponyme principal	Rue des Lilas	Rue du Bastion Royal	Rue des Lilas	Rue des Carmes	Plage d'Albigny	Rue des fleurs	Rue des fleurs
	Toponyme complémentaire	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples
	Code postal							
	Commune historique							
	Commune							

A.12 Adresse de parking

	Composants d'adresse	Parking publique localisé par une adresse	Parking publique localisé par un toponyme sans numéro		Aire d'autoroute	Parking privé - Places individuelles	
						Sur voie publique	En résidence privée
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse	Local Niveau Escalier					Place 12	Parking place 12
	Complément d'adresse	Parking de la Baignade ou Parking	Parking des Carmes ou Parking	Parking du cimetière	Parking de l'aire de Nemours, direction Paris	Parking	Résidence Eloise
	Numéro Suffixe	12					35
	Toponyme principal	Rue du Bastion Royal	Rond-point des Carmes	Rue du Bastion Royal	A6	Allée Corot	Rue de l'Église
	Toponyme complémentaire	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples
	Code postal						
	Commune historique						
	Commune						

A.13 Autres points d'intérêt

	Composants d'adresse	(Objet localisé à un) Rond-Point	(Objet localisé à un) Tunnel, passage, ...	(Objet localisé dans un) Square, espace vert, ...			(Objet localisé dans un) Campus		Poste de secours	
				Cas 1	Cas 2	Cas 3	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 1	Exemple 2
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse	Local Niveau Escalier									
	Complément d'adresse			Parc Rouillon	Square	Campus Agronomique, Batiment 24	Université Paul Sabatier, Batiment 24	Poste secours	Poste secours de la plage	
	Numéro Suffixe			24			118			
	Toponyme principal	Rond-Point Foch	Tunnel Saint-Etienne ou Passerelle de Tabar	Jardin Prévert	Rue de l'église	Rue de l'église	Rue de l'église	Route de Narbonne	Plage de Saint-Estève	Esplanade Général Leclerc
	Toponyme complémentaire	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	Comme vu dans les précédents exemples	
	Code postal									
	Commune historique									
	Commune									

Annexe B : Cas d’usages

B.1 Collecte (format BAL)

La [version de la spécification BAL](#) en vigueur est la version BAL 1.4

Tableau de correspondance entre noms BAL et nom standard

Champs BAL 1.4	Standard adresse
id_ban_commune	
id_ban_toponyme	ToponymePrincipal id
id_ban_adresse	Adresse id
cle_interop	
commune_insee	Commune codeINSEE
commune_nom	Commune nom
commune_deleguee_insee	CommuneHistorique codeINSEE
commune_deleguee_nom	CommuneHistorique nom
voie_nom	ToponymePrincipal nom
lieudit_complement_nom	ToponymeComplementaire nom
numero	Numero numero
suffixe	Numero suffixe
position	Adresse position typePosition
x	Adresse position geometrie
y	
long	
lat	
cad_parcelles	
source	
date_der_maj	Adresse dateDebut
certification_commune	Adresse certification

Amélioration des codes postaux

La difficulté dans la BAN c'est son affectation fine à l'adresse dans le cas des communes pluri-distribuées en particulier. Un travail est engagé avec La Poste qui génère les contours détaillés des zones de distribution postale sur l'ensemble du territoire pour permettre une intégration spatiale dans la BAN et résorber les écarts.

Gestion des codes postaux dans la BAN

Fichiers BAL publiés par les communes
Adresses positionnées sans composant code postal

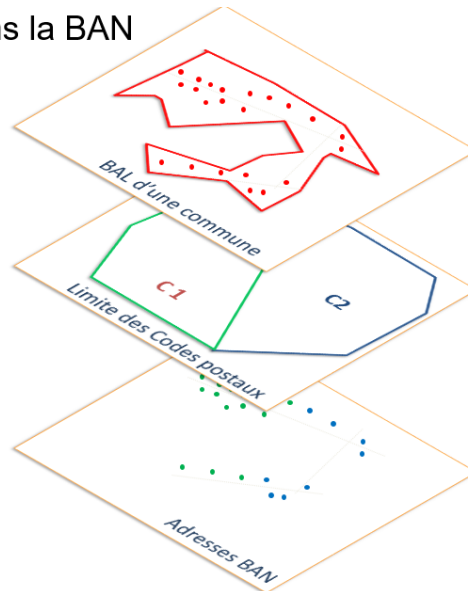


Limites des codes postaux
Répartition du territoire français mise à jour
selon les besoins : amélioration précision et/ou
évolution d'organisation.
Publication par La Poste
Licence ouverte (à confirmer)



Traitement BAN

Adresses BAN avec un composant spatial



B.3 Vue Distribution postale et livraison

Préambule :

L'adresse est essentielle dans le métier de la distribution postale et du colis.

Les évolutions sociétales ont ajouté un élément particulier : la donnée géographique (géopositionnement).

En effet, pendant des années, l'information d'adresse sémantique et uniquement distribuée était nécessaire et suffisante à l'activité postale : l'adresse sémantique pour permettre aux machines de tri de trier au plus fin le courrier, allant jusqu'au regroupement du courrier par tournée de facteur. Notion d'adresse distribuée pour permettre aux mêmes machines de classer le courrier d'une tournée dans le sens de la tournée du facteur. L'aspect de géolocalisation était accessoire : le facteur connaissait sa tournée.

Avec l'évolution socio-économique (regroupement de population dans les villes, individualisme croissant), les notions de précision de l'adresse sont devenues fondamentales, d'autant que la distribution en boîte aux lettres diminue avec la baisse du courrier, mais que les services « à la porte du domicile ou de l'entreprise » sont croissants (colis, service à la personne...).

Pour illustrer la précision de l'adresse, quelques chiffres : l'habitat collectif représente 8 % des adresses en France, mais regroupe 45 % de la population ! que ce soit pour les services postaux, pour les services de livraison de colis, les services de secours, le service à la personne, ou à la porte de l'appartement, la précision de l'adresse, et, à l'adresse, la précision de l'environnement (bâtiment, entrée, étage, N° d'appartement) est essentielle, d'autant que les services postaux, et les Nouveaux Services en particulier, sont destinés à joindre chaque foyer. La notion de précision de l'adresse est donc indispensable.

La Poste, au travers de son organisation et de ses référentiels, gère ce type de précision.

Enfin, un dernier, et non des moindres, un élément de précision est la donnée de géolocalisation.

B.3.1 Adresse postale de type "géographique"

Elle est simplement assimilée à l'adresse physique proprement dite. C'est la structure Adresse la plus fréquente. Cette adresse existe en dehors de toute offre ou activité Postale.

Exemple d'adresse géographique :

Monsieur UA SET

13 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

33500 ARVEYRES (1)

(1) Code Postal et Libellé Acheminement de la Commune d'implantation.

Le rapprochement entre le Standard Adresse et l'Adresse postale Ménage peut se représenter ainsi :

Standard Adresse		Norme NF Z 10-011		Exemple	Exemple	Exemple
Composants d'adresse		Adresse géographique				
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	L1	Identité du destinataire Civilité, Titre ou Qualité, Prénom et Nom	Monsieur Jean DURAND	Monsieur UA SET	M. Jean DUPARC
		L2	Complément d'identification du destinataire ou du point de remise N° d'appartement ou de boîtes aux lettres, Escalier, Couloir, étage...	Appartement 25		
		L3	Complément d'adresse Complément d'identification du point géographique Entrée, tour, bâtiment, résidence, ...	BATIMENT A RESIDENCE ARIANE		BAT B6 RES LES HAUTS DE RAMATUELLE
		L4	Numéro Suffixe Toponyme principal	205 BOULEVARD DE L OCEAN	13 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	6 AVENUE SAINT AUGUSTIN
		L5	Toponyme complémentaire Commune historique	PYLA SUR MER		ST ISIDORE
		L6	Code postal Commune	33115 LA TESTE de BUCH	33500 ARVEYRES	06200 NICE
		L7	Pays			
			Elements communs entre Adresse et adresses postales			
			Elements spécifiques aux adresses postales			
			(*) Préférentiellement la commune historique pour éviter tout risque de doublon			

B.3.2 L'adresse Géopostale

Il s'agit d'une adresse composée d'une adresse géographique et complétée par des mentions de distribution postale.

Elle est associée à un CEDEX (Courrier d'Entreprise à Distribution EXceptionnelle). Le CEDEX est un service que La Poste française propose depuis 1966 aux professionnels et à certains particuliers pour leur distribuer leur courrier en priorité. Les abonnés à ce service ont généralement un volume de courrier important ou des conditions de distribution spéciales.

L'adresse géopostale se décompose en 2 offres postales :

L'offre Boîte Postale permet à l'abonné de disposer de son courrier dès l'ouverture de son centre courrier ou de son bureau de l'enseigne. Le destinataire passe donc en bureau pour récupérer son courrier.

L'offre Course Spéciale permet une remise de courrier où les clients sont livrés à une heure précise le matin et/ou une collecte de levée de courrier en fin de journée, à un moment précis.

L'offre Boîte Postale et/ou l'offre Course Spéciale sont identifiées par les lettres « BP » ou « CS » avec un numéro de mention à cinq chiffres (différent du code postal et du code I.N.S.E.E.).

Il peut y avoir plusieurs codes postaux CEDEX sur un établissement postal.

Exemple d'adresse Géopostale :

HOREAU BEYLOT ET CIE
13 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
BP 31125 ARVEYRES (2)
33501 LIBOURNE CEDEX (3)

(2) Mentions spéciales de distribution (BP, TSA, CS...) et commune d'implantation pour l'offre BP (si différente du Bureau distributeur CEDEX)

(3) Code Postal et Bureau Distributeur ou Code CEDEX et Bureau distributeur CEDEX

Le rapprochement entre le Standard Adresse et l'Adresse géo-postale peut se représenter ainsi :

Standard Adresse		Norme NF Z 10-011		Adresse géopostale			
Composants d'adresse		Adresse géopostale		Exemple	Exemple		
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	L1	Raison sociale ou dénomination Commerciale	Société DUPONT	HOREAU BEYLOT ET CIE		
		L2	Identité du destinataire et/ou service	Monsieur Martin Service Achats			
		L3	Complément d'identification du point géographique Entrée, tour, bâtiment, Immeuble, résidence, zone industrielle....	Zone INDUSTRIELLE OUEST			
	Adresse	Complément d'adresse	L4	N° et Libellé de voie	5 IMPASSES DES GABARRES	13 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	
			L5	Mention spéciale de distribution (BP, CS, TSA,) et commune d'implantation de l'entreprise (si différente du bureau CEDEX)	BP 18 ARVEYRES	BP 31125 ARVEYRES	
		Commune historique	L6	Code postal et Localité de destination	Code CEDEX et bureau distributeur CEDEX	33506 LIBOURNE CEDEX	33506 LIBOURNE CEDEX
			L7	Pays			
			Elements communs avec le standard Adresse				
			Elements spécifiques aux adresses postales (ou règle plus complexe)				

B.3.3 L'adresse postale

Elle ne comprend que les éléments postaux à proprement parler. Elle est utilisée par des destinataires qui ne désirent pas que leur adresse physique soit communiquée.

Il n'y a aucune mention géographique et, par conséquent, une entreprise extérieure à La Poste (un concurrent) ne pourra pas distribuer le courrier, ou trouver la localisation de l'entreprise.

Les offres associées à ce type d'adresse sont :

L'offre Boîte Postale (peut également être associée à une adresse géopostale)

L'offre Course Spéciale (peut également être associée à une adresse géopostale)

L'offre Tri Service Arrivée (est toujours une adresse postale pure)

L'offre Tri Service Arrivée "TSA" est identifiée par les lettres « TSA » avec un numéro de mention à cinq chiffres (différent du code postal et du code I.N.S.E.E.).

La prestation TSA permet à un client de recevoir son courrier trié selon des séparations définies contractuellement.

Des clients, comme la Sécurité Sociale, peuvent posséder un code CEDEX spécifique qui n'est pas lié à une des offres citées ci-dessus (BP, CS ou TSA). Dans ce cas, il n'y a aucune mention géographique dans l'adresse.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

58025 NEVERS CEDEX.

Le VEPEX (VEPEX 5000) est la contraction de VPC (Vente Par Correspondance) et de CEDEX. Il s'agit d'une adresse purement postale à destination des sociétés de vente par correspondance.

DAMART

VEPEX 5000

59086 ROUBAIX CEDEX 2

Exemple d'adresse Postale :

HOREAU BEYLOT ET CIE

BP 31125 (4)

33501 LIBOURNE CEDEX (5)

(4) Mentions spéciales de distribution (BP, Tri Service Arrivée, ...)

(5) CODE POSTAL et BUREAU DISTRIBUTEUR ou CODE CEDEX et BUREAU DISTRIBUTEUR CEDEX

Le rapprochement entre le Standard Adresse et l'Adresse postale peut se représenter ainsi :

Standard Adresse		Norme NF Z 10-011		
Composants d'adresse		Adresse postale		Exemple
		L1	Raison sociale ou dénomination Commerciale	CEPAM
		L2		
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse	Local Niveau Escalier Complément d'adresse	L3		
	Numéro Suffixe Toponyme principal	L4		
	Toponyme complémentaire Commune historique	L5		
	Code postal Commune	L6	Code CEDEX et bureau distributeur CEDEX	33081 BORDEAUX CEDEX
		L7	Pays	
			Elements communs entre Adresse et adresses postale	
			Elements spécifiques aux adresses postales	

B.3.4 Les communes multi-distribuées

Enfin, concernant l'organisation postale, un point important réside dans les communes multi-distribuées.

Certaines communes, principalement de grandes communes, nécessitent un maillage plus fin des centres de distribution postaux. Pour que le courrier national arrive directement dans chaque centre de distribution, un code postal spécifique est nécessaire. Chaque établissement a donc son propre code postal et le secteur géographique qu'il dessert comprend une partie de la commune. Cette subdivision est donc bien une notion postale, et pas du tout en lien avec une subdivision administrative (quartier, canton...).

Les limites entre 2 codes postaux de ces communes sont également liées à une organisation postale. On trouve, en général, 2 types de limites :

- Une voie où le côté impair (ou pair) dépend d'un établissement, et donc a un CP X , et l'autre côté dépend d'un établissement différent (CP Y),
- Une voie coupée en 2 (« scindée », dans le vocabulaire postal), où le début de la voie dépend d'un CP X, et où, à partir d'un numéro pair et impair précis, tous les numéros suivants sont sur un autre CP Y.

B.3.5 La norme AFNOR et mise en forme RNVP

La création d'une commune nouvelle (avec 1 commune siège et X communes déléguées) a les conséquences suivantes, pour La poste :

- Le code postal étant une donnée d'organisation postale, le code postal de chaque commune déléguée et de la commune siège est conservé,
- Par conséquent, la commune nouvelle conservera le même nombre de codes postaux que ceux qu'avaient les communes avant la création de la commune nouvelle,
- Pour continuer de distinguer l'ancienne commune, on l'indiquera en ligne 5 de l'adresse, avant la ligne de code postal/nom de la commune nouvelle,
- Mais nombre de Bases de données ne permettent pas de gérer 2 communes (ancienne et nouvelle), ce qui induit invariablement des soucis de reconnaissance de voie

(multiplication de voies homonymes : quelle petite commune n'a pas sa PLACE DE LA MAIRIE ou sa RUE DE L EGLISE ?. Il convient dès lors de re-dénommer les voies, pour ôter toute ambiguïté et mauvaise direction (du courrier, des secours, des livreurs, des touristes....).

Exemples (issus de la publication de l'AMF sur « les communes nouvelles et l'adresse ») :

La commune nouvelle VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE regroupe les anciennes communes suivantes :

- o 72600 LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET (siège de la commune nouvelle)
- o 72600 CHASSE
- o 72610 LIGNIERES-LA-CARELLE
- o 72600 MONTIGNY
- o 72600 ROULEE
- o 72610 ST-RIGOMER-DES-BOIS

L'adresse devient donc :

- o LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET 72600 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
CHASSE, 72600 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
- o LIGNIERES-LA-CARELLE, 72610 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
- o MONTIGNY, 72600 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
- o ROULEE, 72600 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE
- o ST-RIGOMER-DES-BOIS, 72610 VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE.

Si l'on prend l'exemple de la commune nouvelle de BEAUSSAIS-VITRE, la nouvelle adresse sera la suivante :

Avant :

Monsieur Lucien BLANC
10 RUE DU LAVOIR
79370 VITRE

Après :

Monsieur Lucien BLANC
10 RUE DU LAVOIR
VITRE
79370 BEAUSSAIS-VITRE

La norme NF Z 10-011 de janvier 2013 est une norme de l'AFNOR et non de La Poste, qui concerne l'adresse française, mais est en lien avec la norme européenne et mondiale, au travers des travaux de l'UPU (Union Postale Universelle). Cette norme n'est pas obligatoire, et comprend une partie Adresse (les 3 types d'Adresse présentés au point 1) Postale et une partie de règles de présentation du courrier.

Cette norme reprend les éléments de « bon sens » de l'adresse, que l'on peut regrouper sous 6 règles d'or :

Projet Standard Adresse – PRJ 1 du 29 Mars 2024

1. Des informations ordonnées du nominatif (nom et/ou raison sociale) à la localité du destinataire
2. 6 lignes maximum. Les lignes blanches sont à supprimer
3. Chaque ligne comporte 38 caractères ou espaces maximum, un espace doit figurer entre chaque mot.
4. Aucun signe de ponctuation, de souligné, d'italique à partir de la ligne 4 : numéro et libellé de voie (type de voir + nom de voie)
5. Dernière ligne toujours en majuscules (les 4 dernières fortement conseillées).
6. Le pavé adresse est aligné à gauche

Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette annexe, il existe, schématiquement, 2 sortes d'adresses postales : l'adresse des particuliers et l'adresse des entreprises.

Elles se présentent sous la forme suivante :

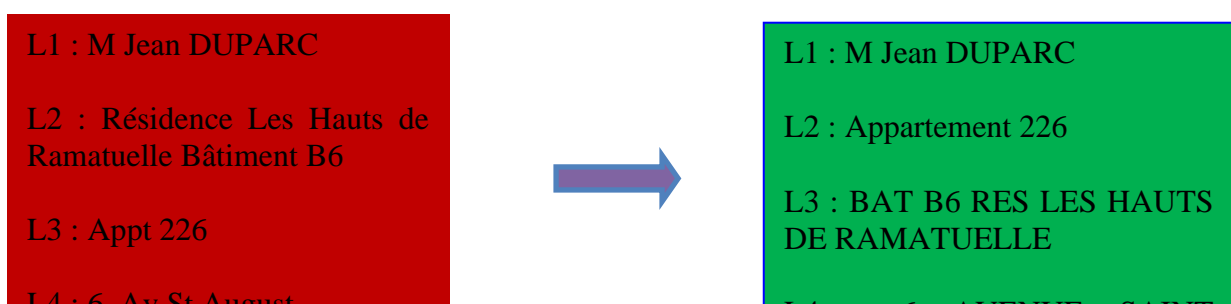
	PARTICULIERS	ENTREPRISES
L1	Identité du destinataire Civilité, Titre ou Qualité, Prénom et Nom	Raison sociale ou dénomination commerciale
L2	Complément d'identification du destinataire ou du point de remise N° d'appartement ou de boîte aux lettres, Escalier, couloir, étage...	Identité du destinataire et/ou service
L3	Complément d'identification du point géographique ENTREE, TOUR, BATIMENT, RESIDENCE, ...	Complément d'identification du point géographique ENTREE, TOUR, BATIMENT, IMMEUBLE, RESIDENCE, ZONE INDUSTRIELLE.....
L4	N° et LIBELLE DE LA VOIE	N° et LIBELLE DE LA VOIE
L5	LIEU DIT ou SERVICE PARTICULIER DE DISTRIBUTION	MENTION SPECIALES DE DISTRIBUTION (BP, CS, TSA, ... et COMMUNE D'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE (si différente du bureau CEDEX)
L6	CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION	CODE POSTAL et LOCALITE DE DESTINATION CODE CEDEX et BUREAU DISTRIBUTEUR CEDEX

Cependant, cette norme est utilisée par tous les traitements adresses réalisés par les entreprises françaises, au travers de logiciels spécifiques, dits logiciels de RNVP, dont les principales phases sont :

- La Restructuration : tous les éléments de l'adresse, quelle que soit leur ordre dans l'adresse d'entrée, sont re-positionnés dans l'une des 6 lignes d'adresse,
- La normalisation : cette étape importante permet, entre autres, d'écrire les adresses sur 38 caractères sans dénaturer l'adresses (règles de « concentration » sans troncature ou, au contraire, d'extension). Cette normalisation gère chaque élément de chaque ligne d'adresse (numérotation en 5 caractères maximum y compris l'extension et en comptant l'espace (blanc) entre le numéro et l'extension).... En 2016, avec la loi Notre et l'explosion des Communes nouvelles, il y a eu une évolution de la ligne 5, qui comprend dorénavant un Lieu-Dit, une extension de service postal ou la commune déléguée dans le cas d'une commune nouvelle.

La Validation Postale : la dernière opération est celle de la vérification de chaque ligne d'adresse (de la ligne 3 à la ligne 5) en la comparant avec les référentiels postaux de la gamme HEXA (HEXAPOSTE, HEXAVIA, HEXACLE, HEXALIGNÉ3). Cette opération permet de « rattraper » un certain nombre d'adresses : erreur de commune, de voie, de bâtiment...

Exemple d'adresse avant et après traitement RNVP (avec commune nouvelle) :



On le voit, standard de l'adresse et l'adresse postale se rapprochent, la normalisation allant plus loin dans le souci de rendre les choses pragmatiques, de manière à pouvoir comparer et, surtout, utiliser facilement une adresse. Ces règles permettent des échanges, des comparaisons plus aisées. Par ailleurs, elles permettent de « limiter » chaque élément de l'adresse en fixant des règles communes :

- Des éléments de résidence, entrée, bâtiment n'ont rien à faire dans les champs N°/Voie
- La numérotation métrique ne doit pas avoir d'extension....

Ces adresses peuvent être complétées, de l'étranger ou vers l'étranger, par une 7^{ème} ligne reprenant le pays de destination.

Le nom du pays peut être écrit en français ou en langue d'origine.

Enfin, cette écriture normalisée de l'adresse, du particulier au général, permet de toucher un individu, une entreprise, avec une précision la plus fine possible. Les objets distribués (Courrier / Colis / Repas...) ou les services réalisés, le seront avec une précision d'autant plus forte que l'adresse sera précise (jusqu'au N° de boîte aux lettres en habitat vertical).

La précision de l'adresse est importante, voire essentielle, quand on sait que 8 % des bâtiments regroupent 44 % des foyers !

Les objets adressés sont avant tout les Boîtes aux Lettres d'individus ou d'entreprises, mais sont aussi les Boîtes Postales (en bureau de poste). Les Boîtes aux Lettres correspondent à des lieux de livraisons en habitat vertical ou en maison individuelle, qu'elles soient en batterie (habitat vertical ou habitat horizontal avec BAL regroupées en en point « Cidex »), ou individuelles (habitat individuel). Les boîtes doivent être, elles aussi, normalisées.

Les services spécifiques (remise en main propre, LR/AR, services à la personne, contact...) le sont toujours au logement, d'où la nécessité d'être le plus précis possible dans l'adresse.

B.4 Gestion foncière

La DGFIP identifie les voies et lieux-dits du territoire métropolitain et des départements d’outre-mer dans un référentiel national unique pour les usages DGFIP.

Historiquement, le référentiel national des voies et lieux-dits géré par la DGFIP est issu des mises à jour effectuées par ses services fonciers départementaux, mission complémentaire à la mise à jour du plan cadastral, de l’identification des parcelles et des locaux et des propriétaires (titulaires de droit) de ces biens.

Les services fonciers de la DGFIP prennent en charge de manière continue les mises à jour relatives aux communes, à la voirie et au numérotage des immeubles.

Jusqu’au 1er janvier 2024¹, la gestion du référentiel des voies et lieux-dits de la DGFIP est effectuée à partir des informations transmises par les communes :

- délibérations relatives à la voirie
- certificats de numérotage² accompagnés des références des parcelles
- arrêtés préfectoraux de fusion, défusion et changement de limites intercommunales

Le référentiel ainsi constitué permet de localiser les parcelles cadastrales (portion de terrain unique du plan cadastral) et les bâtiments situés sur ces parcelles. Enrichi de données d’adressage (code postal et libellé d’adressage) le référentiel permet d’identifier les adresses utiles des biens et des personnes en métropole et outre-mer.

En cible, lorsque l’ensemble des communes auront créé une base adresse locale (BAL), bases locales consolidées dans le référentiel BAN, l’alimentation du référentiel DGFIP des voies et lieux-dits sera effectué par synchronisation avec la BAN.

B4.1 Standard adresse et adresses gérées dans le domaine foncier

Le référentiel des voies et lieux-dits de la DGFIP est utilisé pour constituer différents types d’adresse nécessaires à la gestion foncière.

Ces adresses foncières permettent de localiser les objets gérés (parcelle, local) et les personnes qui interagissent avec ces objets.

Standard adresse		Gestion foncière DGFIP		
Composants d'adresse		Parcelle	Local	Adresse géographique de la personne physique ou morale
Adresse détaillée Adresse complémentaire Adresse	Local		X	X
	Niveau		X	X
	Escalier		X	X
	Complément d'adresse		X	X
	Numéro	X	X	X
	Suffixe	X	X	X
	Toponyme principal	X	X	X
	Toponyme complémentaire			X
	Code postal		X	X
	Commune historique			
	Commune	X	X	X

¹ Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles

² Le certificat de numérotage, établi par la mairie a pour objet d’attester l’adresse postale attribuée à une parcelle cadastrale (numéro d’immeuble et nom de la rue).

Dans le domaine foncier, la structuration des adresses des personnes morales ou physiques qui disposent d'un droit sur un bien diffère selon le type d'adresse gérée : géographique, postale ou à l'étranger. Un seul type d'adresse est géré pour une personne.

Les trois types d'adresses, plus ou moins complètes comportent toutes des données postales.

- Adresse géographique des personnes

L'adresse géographique est celle la plus communément gérée. Elle se compose de 4 lignes :

- ✓ 1ere ligne : complément d'adresse : permet une meilleure localisation du destinataire

Correspond à l'adresse détaillée du standard adresse

Exemples de compléments d'adresse :

Résidence des Cèdres

Escalier C

Appartement n° 35

Villa DAMILOU

- ✓ 2e ligne : identification de la voie : codée ou en libellé

- numéro,
- indice de répétition (correspond sur 1 caractère à la notion de suffixe dans le standard)
- nature de la voie
- libellé de la voie

- ✓ 3e ligne : Lieu-dit (donnée historique) correspond au Lieu-dit complément du standard

- ✓ 4e ligne : code postal et libellé d'adressage

- Adresse postale

Gérée sur 2 ou 3 lignes elle comprend les particularités de distribution dont notamment : CEDEX, service X, boîte postale, secteur postal

Exemple : Société des Champs

B.P. 81

45000 ORLEANS CEDEX 05

- Adresse à l'étranger

Sur 3 lignes avec une ligne en plus pour le pays. Seul le pays est codifié, les autres informations sont toujours en libellé.

B4.2 Structuration des adresses foncières

Les adresses de la BAN avant intégration dans le référentiel des voies et lieux-dits de la DGFIP devront faire l'objet d'un retraitement préalable pour être conformes à la structuration actuelle des données dans le système d'information de la DGFIP.

Projet Standard Adresse – PRJ 1 du 29 Mars 2024

Standard Adresse		Adresse foncière historique				
Composants d'adresse		MAJIC			Diffusion CEREMA	
Adresse détaillée	Local	descc	Numéro d'entrée	Caractère(2)	descc	Numéro d'entrée
	Niveau	dniv	Niveau étage	Caractère(2)	dniv	Niveau étage
	Escalier	dpor	Numéro de local	Caractère(5)	dpor	Numéro de local
	Complément d'adresse	dnuat	Lettre de bâtiment	Caractère(2)	dnuat	Lettre de bâtiment
	Numéro	dnvoiri	Numéro de voirie	Caractère(4)	dnvoiri	Numéro de voirie
	Suffixe	dindic	Indice de répétition	Caractère(1)	dindic	Indice de répétition
	Toponyme principal	dvoilib	Libelle de la voie	Caractère(30)	dvoilib	Libelle de la voie
		ccoriv	Code Rivoli de la voie	Caractère(4)	ccoriv	Code Rivoli de la voie
		ccovoi	Code Majic2 de la voie	Caractère(5)	ccovoi	Code Majic2 de la voie
	Toponyme complémentaire					
	Code postal				ban_cp	Code postal du géocodage BAN
	Commune historique					
	Commune	ccocom	Code commune INSEE	Caractère(3)	idcom	Identifiant commune INSEE
idcomtxt					Libellé de commune complet	
				ccocom	Code commune INSEE	

Précisions sur les principaux attributs d'identification des voies et lieux-dits dans le référentiel de la DGFIP :

- code insee du département (3 c)
- code insee de la commune (3 c)
- code Rivoli (4 c)

Le code Rivoli (Répertoire Informatique des Voies et Lieux-dits) est un code signifiant, constitué de 4 caractères :

- ✓ 1er caractère identifie le type de voie :
 - numérique : pour les voies (type 1 : rue, avenue...)
 - A : pour les ensembles immobiliers (type 2 : voies situées dans des copropriétés, des lotissements)
 - B à W : pour les lieux-dits (type 3 : zones rurales)
 - X : pour les pseudos voies (type 4 : canaux, station de métro...)
- ✓ 3 caractères numériques assurent le classement de la voie dans la commune

Le code Rivoli est attribué à chaque objet voie du référentiel lors de sa création.

Il est unique dans une commune.

Lorsqu'une voie est annulée, le code Rivoli n'est jamais réattribué. Lors de la fusion de voies, un nouveau code Rivoli est attribué aux voies absorbées.

- nature abrégée de la voie (4 c)

La nature de voie est abrégée³ afin d'assurer une cohérence dans l'ensemble du système d'information de la DGFIP et entre la DGFIP et La Poste. Chaque code « nature de voie » comprend 4 caractères alphabétiques. Il est associé, selon le cas, à un type ou plusieurs types de voie.

- libellé de la voie (26 c)

³ BOI du 8 novembre 1991 Liste de l'ensemble des natures de voie acceptées, de leurs abréviations et de leur(s) type(s) de voie associé(s)

Le libellé d'une voie ne peut être saisi que sur 26 caractères dans l'application de gestion MAJIC. Au-delà de 26 caractères, le libellé doit être réduit en utilisant des abréviations normalisées.

- caractère privé ou public de la voie (1 c)

Exemple : impasse abbaye à Grenoble, département de l'Isère, référencée 381850015IMP
ABBAYE

Département Isère : 38

Commune Grenoble : 185

Code Rivoli : 0015

Nature courte IMP

Libellé voie ABBAYE

B4.3 Usages du référentiel des voies et lieux-dits par la DGFIP

Le référentiel des voies et lieux-dits géré par les services fonciers de la DGFIP est utilisé dans le domaine foncier pour la gestion des adresses des parcelles et des locaux.

Il permet également d'alimenter le référentiel interne TOPAD.

- ✓ La gestion des adresses des parcelles et des locaux

Dans le domaine foncier, la prise en compte des numéros de voirie⁴ à l'occasion des opérations de numérotage permet de gérer les adresses utilisées pour la localisation des parcelles⁵ et des locaux, indispensable à la fiabilisation des bases d'imposition foncières et de la documentation cadastrale. Ces travaux s'effectuent notamment en exploitant les certificats de numérotage dans lesquels les collectivités identifient les parcelles concernées.

Les adresses des parcelles sont des adresses topographiques codifiées. La voie ne peut être prise en compte que si elle a été créée dans le référentiel des voies et lieux-dits. Une parcelle peut être rattachée à plusieurs adresses.

Les adresses des locaux sont gérées au niveau de l'entrée à laquelle ils sont rattachés. Ce sont des adresses topographiques codifiées.

Un local fait partie d'un bâtiment, qui peut comprendre une ou plusieurs entrées. Chacune d'elles comporte une adresse. Chaque local est relié à une adresse. L'adresse du local est donc identique à celle de l'entrée à laquelle il est rattaché.

Une parcelle d'assise d'un bâtiment est celle sur laquelle il est physiquement situé.

Par définition, le lien d'assise qui relie la parcelle à un bâtiment a pour objet de désigner le lieu de situation du bien. Dès lors, les adresses du ou des bâtiments seront reportées sur la ou les parcelles d'assise de celui-ci.

⁴ Numéro de voirie : 4 caractères ; indice de répétition : 1 caractère

⁵ Parcelle : portion de terrain d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire, située dans une même commune, une même section et un même lieu-dit recensée dans le plan cadastral. Identifiée par une ou plusieurs lettres constituant la section (en Alsace-Moselle il peut s'agir de chiffres), et un numéro unique

ADRESSE D'UNE ENTREE

99 3A CREATION D'UNE MAISON		
----- LISTE DES ADRESSES D'UNE ENTREE -----		
526 LA SALVETAT ST GILLES		
REFERENCE DU BATIMENT : AA 0101 A ENTREE : 01		
NO DE VOIRIE	VOIE	CODE VOIE SUPPRESSION
0008 B (1)	RUE DE GIMONE (2)	00069 (1)
0111 FIN DE LISTE		

(1) Données saisies

(2) Données affichées par le système

✓ L'alimentation du référentiel topographique et administratif TOPAD

Les mises à jour relatives aux voies et au renumérotage des voies sont transmises au référentiel TOPAD.

Le référentiel TOPAD rapproche les données topographiques issues du référentiel des voies et lieux-dits aux données administratives des services de la DGFIP.

Le référentiel Topad pour l'ensemble des adresses constituées à partir du référentiel des voies et lieux-dits, offre une gestion exhaustive des compétences des services de la DGFIP en fonction d'un périmètre géographique, historisée passée et futur. Il permet ainsi l'orientation des usagers vers leurs services gestionnaires en fonction de leur domicile, de l'adresse d'un bien, d'une activité.

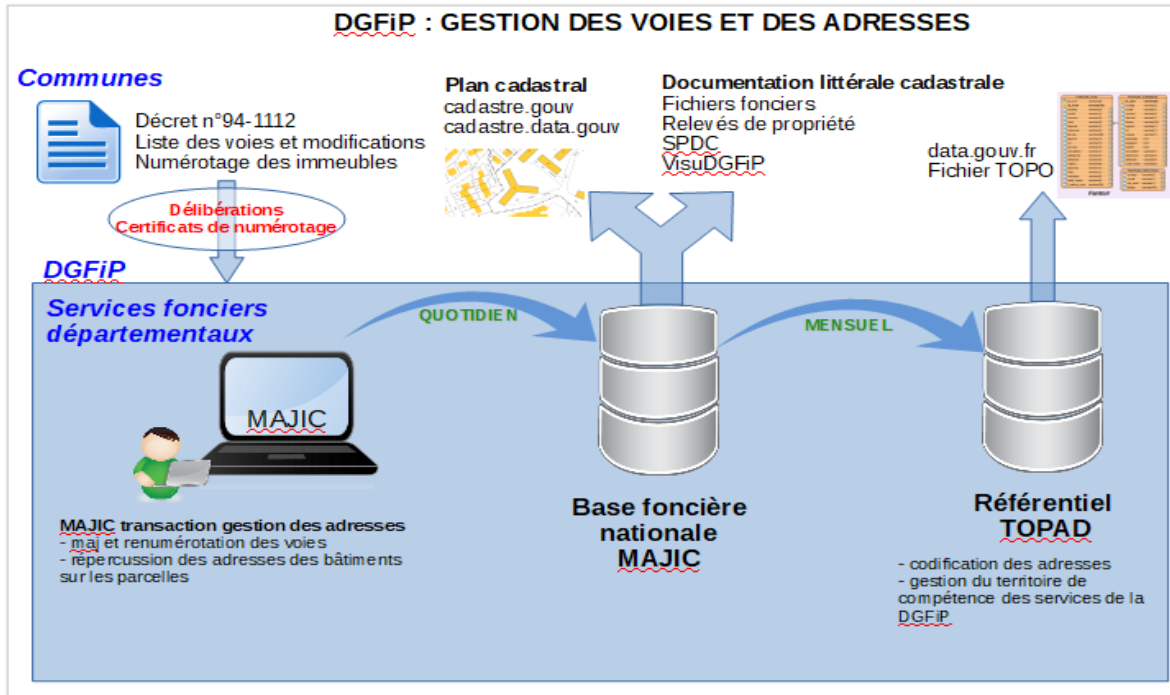
Il offre également un service de codification et décodification des adresses des personnes, des locaux et de l'ensemble des références fiscales basées sur une donnée topographique, garantissant ainsi l'interopérabilité applicative au moyen d'une donnée commune normalisée issue d'un référentiel unique.

Le référentiel TOPAD, produit le fichier TOPO (ex fichier FANTOIR) qui répertorie les données topographiques ainsi que leurs attributs, dont le code RIVOLI, issu du référentiel des voies et lieux-dits de la DGFIP.

Depuis juillet 2023, le fichier FANTOIR devient le fichier TOPO. Il répertorie l'ensemble des entités topographiques (Pays, Région, Département, Communes, Voies) y compris l'historique des entités annulées.

Le fichier TOPO est disponible sur les portails data.economie.gouv.fr et data.gouv.fr.

Gestion des voies et adresses à la DGFIP avant interfaçage avec la BAN



B.5 Usages par les gestionnaires de réseaux

Comme toute entreprise ou organisation, les gestionnaires de réseaux peuvent utiliser des adresses pour des besoins généraux : gestion des clients et des contacts, gestion des prestataires et des commandes, ressources humaines...

Les principales activités spécifiques à la gestion des réseaux et utilisant des adresses sont :

Les relations avec clients et fournisseurs/commercialisateurs

On distingue principalement 2 adresses :

- ✓ L'adresse des lieux de consommation ou de production qui est une donnée sous la responsabilité du gestionnaire de réseaux au même titre que les autres informations techniques.
- ✓ L'adresse de contact du client qui est une donnée sous la responsabilité du fournisseur/commercialisateur et qui peut être totalement différente de celle du raccordement (cas des résidences secondaires entre autres)

Généralement, les gestionnaires ne gèrent pas l'adresse du compteur mais une information complémentaire peut lui être associée dans certaines situations particulières par rapport aux locaux desservis (le compteur peut ne pas être dans le lieu de consommation ou de production).

La qualité de cette localisation par adresse est importante car le client ou futur client ne connaît pas systématiquement son IDentifiant de point de livraison nécessaire à toute prestation ou intervention d'un gestionnaire. L'importance de ces adresses est notamment soulignée lors des démarches de déploiement (ex : FFTH ou Linky).

L'ingénierie/travaux et le raccordement de nouveaux branchements

Les études et travaux, en particulier ceux liés aux raccordements, peuvent être localisés par une adresse, une référence cadastrale ou une position géographique.

Les adresses captées à l'occasion de ces demandes et travaux sont parfois encore prévisionnelles car non encore définies par la commune.

L'exploitation des réseaux et la gestion des interventions des techniciens réseau

Pour un exploitant de réseau, il y a plusieurs enjeux à localiser précisément les lieux d'intervention : localisation d'appels dépannage ou alerte reçue sur une situation de risque proche d'un ouvrage, préparations de tournées pertinentes, rapidité d'intervention, limitation des déplacements vains...

La gestion patrimoniale

Les adresses géoréférencées interviennent pour de nombreux rapprochements de données réseau et servent à fiabiliser le patrimoine ou les diagnostics sur le réseau. Exemple : IDentifier/résorber les clients mal alimentés, fiabiliser l'inventaire d'ouvrages, notamment pour répondre aux **obligations réglementaires**, améliorer l'analyse de locaux impactés par un inclDent...

Les services de données

Les besoins de données de consommation et/ou production se développent en particulier à la maille adresse, bâtiment ou segment de rue

Pour pouvoir fournir des services de données pertinents, un gestionnaire de réseau a besoin d'un système d'adresse de qualité – garantissant un système d'identification des bâtiments.

Exemples :

- Fourniture par les opérateurs FTTH d'informations détaillées à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse) pour identification et publication du taux d'éligibilité des locaux raccordés/fibrés dans le cadre du plan Très Haut Débit
- ✓ Fourniture de données aux acteurs, d'agrégats de données énergétiques aux collectivités locales et bailleurs à la maille de bâtiments pour les cas d'usage sur la rénovation.

En support de tous ces usages, **la gestion des adresses** nécessite une ou plusieurs procédures afin de garantir que soit associée l'adresse la plus pertinente pour la gestion du réseau et les besoins des acteurs.

Les réseaux sont de natures très différentes :

«codeList» NatureReseauValue	
+	Electricité = ELEC
+	. Eclairage public = ELECECL
+	. Signalisation électrique tricolore basse tension = ELECSLT
+	. Electricité transport/distribution = ELECTRD
+	Gaz = GAZ
+	Produits chimiques = CHIM
+	Eau potable = AEP
+	Assainissement et pluvial = ASS
+	. Eaux pluviales = ASSEP
+	. Eaux usées = ASSEU
+	Chauffage et climatisation = CHAU
+	Télécom et signalisation lumineuse tricolore TBT = COM
+	Déchets = DECH
+	Incendie, Irrigation, Eau brute, Eau salée, Eau non chlorée = AUTREAU
+	Ouvrage de protection inondation Submersion = PINS
+	Multi réseaux = MULT
+	Non défini = INC

Illustrations des différents types de réseau

(Extrait du standard CNIG STAR-DT)

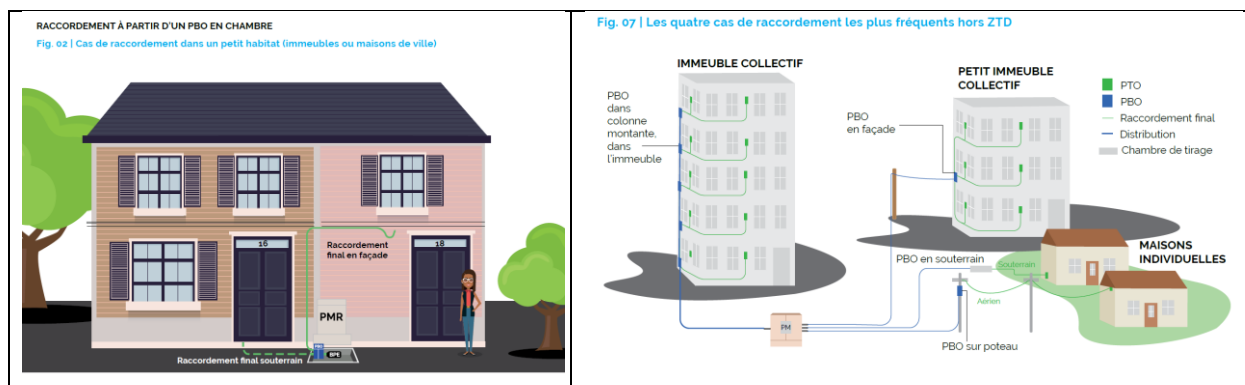
Chaque type de réseaux peut être détaillé – comme par exemple les réseaux Telecom de technologie FTTH ou cuivre. Sans rentrer dans les spécificités de chaque réseau, nous proposons ci-dessous une vision simplifiée des principaux objets *pouvant* être associés à une adresse par un gestionnaire de réseau.

Pour les gestionnaires de réseau, on notera que cette gestion d'adresse s'inscrit dans une problématique beaucoup plus large de gestion de localisations :

La cartographie des ouvrages (dans un SIG ou dans des plans DAO) permet de décrire les positions géographiques des ouvrages. Cette cartographie est une préoccupation importante des gestionnaires de réseaux – d'autant qu'il n'existe pas toujours une adresse précise pour les ouvrages à localiser.

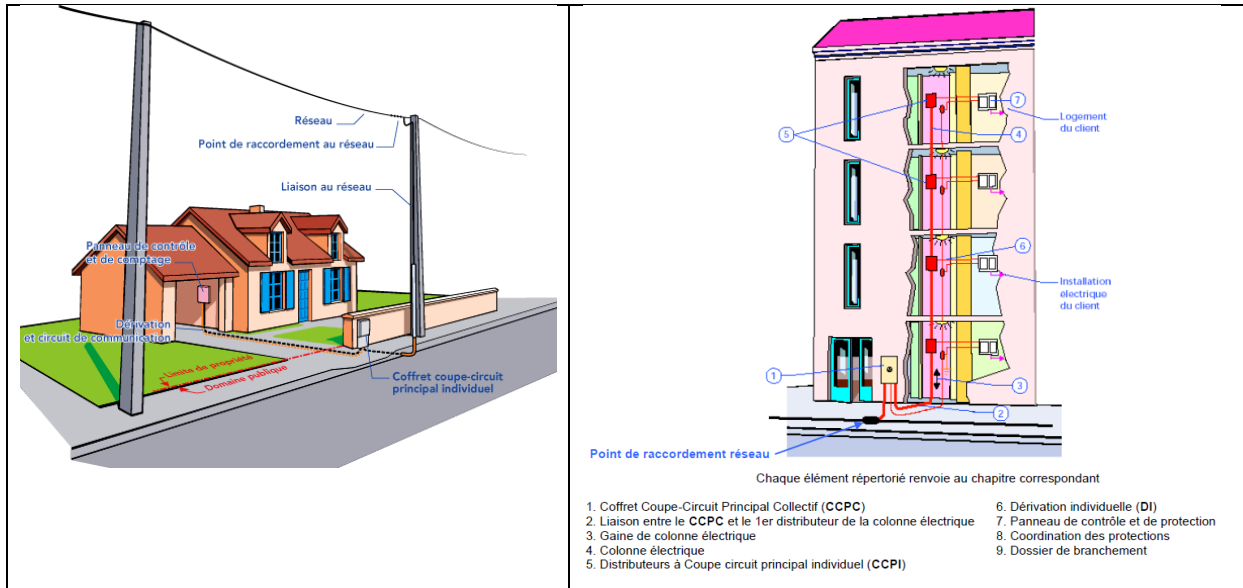
On propose ici un tableau d'objets pour lesquels les gestionnaires de réseau gèrent couramment une adresse :

Objets Réseau adressables	Commentaires	Exemples
Client Contact contractuel	Le contrat d'utilisation d'un réseau précise les contacts du client (pouvant être hors France).	Adresse de contact du client partagé entre un fournisseur et l'opérateur de réseau
Lieu de consommation/ Lieu de production	La localisation de ces « espaces de livraison » raccordés au réseau est importante pour échanger entre acteurs gestionnaires/opérateurs, fournisseurs/commercialisateurs et clients	Ex. génériques : Bâtiment/maison individuel Local en collectif : appartement, commerce, local technique, cave, palier ou couloir, parking/place de parking (cf. développement des IRVE), ... Ex. FTTH : PTO :Point Terminal Optique Ex. Eau : Captage, Château d'eau Ex. Elec : Production électrique
Ouvrage particuliers de l'infrastructure de réseau		Exemples génériques : Nœuds réseaux Ouvrages collectifs de réseau, autrement appelés colonnes montantes ou horizontales Ex. Elec. : Poste électrique, Ouvrage Collectif de Branchement (OCB) Ex. FTTH : Point Branchement Optique (PBO, Point de mutualisation (PM)



Illustrations de raccordements FTTH en individuel et collectif

(Extraits du « Guide pratique pour le raccordement client au réseau en fibre optique FTTH dans le parc immobilier existant 2020 » de Objectif Fibre)



Illustrations de raccordements électriques individuels et collectifs

(Extraits des guides SéQuélec GP05 et GP10)

Concernant le niveau de détail géré pour ces adresses, il est délicat de faire une règle absolue, mais la vue simplifiée ci-dessous permet d'illustrer des besoins importants d'adresse à la maille locale ou bâtiment.

		Composants d'adresse	Objets adressés/adressables				
			Gestionnaires de réseau				
			Lieu de consommation Lieu d'injection/production	Colonne	Poste Nœud de réseau	Affaire d'ingénierie/travaux (réseau/raccordement)	Intervention
Adresse détaillée	Adresse complémentaire	Local					
		Niveau	X	X			
		Escalier					
		Complément d'adresse	X	X	X	X	X
		Adresse					
		Numéro					
		Suffixe					
		Toponyme principal					
	Toponyme complémentaire	X	X	X	X	X	
	Code postal						
	Commune historique						
	Commune						

Niveau de détail d'adresse couramment géré pour des objets Réseau

B.6 Projet de Référentiel National de Bâtiments (RNB)

Le RNB a pour objectif en premier lieu de définir un standard de base de données des bâtiments.

Pour cela, le RNB vise à répertorier l'ensemble des bâtiments du territoire et leur associer un identifiant unique pour faciliter le suivi et le croisement des données bâtimentaires à travers l'ensemble des administrations, des collectivités territoriales et des acteurs privés.

Véritable donnée pivot, ce référentiel doit permettre de créer un système commun de repérage des bâtiments à l'échelle nationale. Largement partagée, cette donnée pivot donnera une vision commune et exhaustive du parc des bâtiments en France.

Disposer d'un tel standard de base de données des bâtiments permettrait aussi bien à l'échelle locale que nationale :

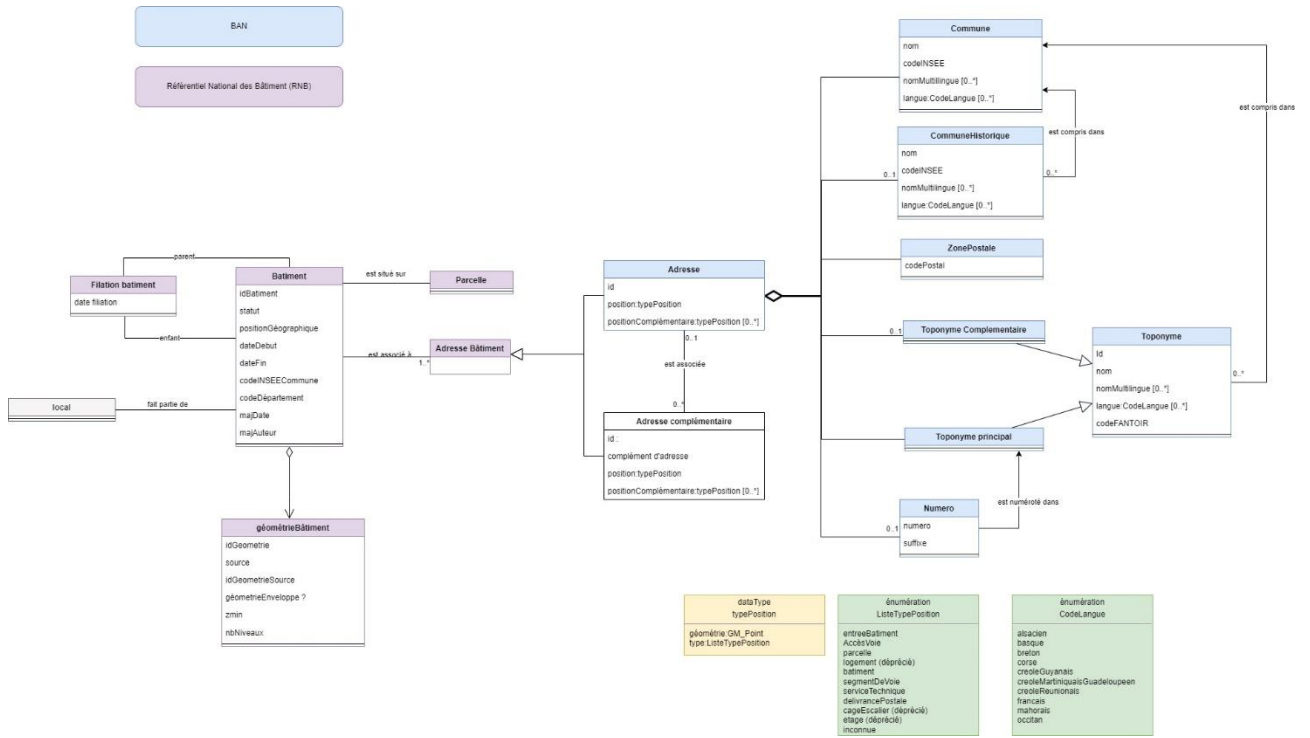
- d'améliorer la connaissance qualitative et quantitative du parc de bâtiments actuels en France et de le suivre dans le temps, notamment par la géolocalisation des bâtiments,
- de connaître certaines caractéristiques de base des bâtiments (ex *le statut de construction, la ou les adresses associées*),
- de partager l'information détenue aujourd'hui en silo par différents acteurs à l'échelle nationale (ex. *entre administrations*) et locale (ex. *entre services d'une collectivité*), permettant ainsi une meilleure qualité des études et analyses réalisées par l'administration dans la conduite des politiques publiques, en particulier en matière de rénovation,
- de réduire les coûts incombant aux multiples producteurs de données bâtimentaires pour la mise à jour des bases bâtimentaires socles,
- de faciliter l'échange et la publication de données ouvertes comme le prévoit la réglementation sur l'accès aux données publiques

Il existe des synergies fortes entre le référentiel de bâtiment et le référentiel d'adresse. *Au minimum lien N-N pour la relation bâti-adresse avec ID BAN dans le référentiel.*

Une coordination est établie avec le travail mené par le GT bâti du CNIG pour définir cette relation.

Le schéma suivant illustre une proposition d'utilisation du standard adresse en contribution aux travaux de cadrage en cours. (non finalisé)

Projet Standard Adresse – PRJ 1 du 29 Mars 2024



Annexe C : Écarts du fonctionnement actuel avec le standard

Liste de points proposés par le standard qui nécessiteront, en 2024 ou ultérieurement, des actions de mises en œuvre/d'évolution du fonctionnement BAL/BAN :

Commune Historique	<p>Terme proposé pour le composant optionnel d'adresses</p> <p>Son utilisation doit être possible adresse par adresse (sous responsabilité des communes)</p>
Toponyme	<p>Terme pour dénommer de manière générique soit une voie soit un lieu-dit</p> <p>Généralisation du terme dans les outils à poursuivre - notamment dans les exports/diffusions</p>
Toponyme principal Toponyme complémentaire	<p>Terminologie cible proposée pour une harmonisation progressive dans les outils - notamment dans les exports/diffusions</p>
Langue complémentaire	<p>Terminologie cible proposée pour une harmonisation progressive dans les outils - notamment dans les exports/diffusions</p>
Positions des adresses	<p>Principe d'une position par défaut (obligatoire) et de positions complémentaires (optionnelles)</p>
Type de position	<p>Information type de position à gérer systématiquement en cible</p> <p>Evolutions proposées pour clarifier les valeurs à utiliser</p>
Identifiants	<p>Intégration des travaux BAN en cours (identifiant au format UUID)</p>